



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-huitième session

Centre international de Conférences (CICG), Genève, Suisse

6-11 juillet 2015

RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

San José, Costa Rica

27 avril - 1^{er} mai 2015

NOTE : La lettre circulaire CL 2015/14-RVDF est jointe au présent rapport.



- Aux :** Points de contact du Codex
Organisations internationales concernées
- Du :** Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
- Objet :** **Distribution du Rapport de la vingt-deuxième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (REP15/RVDF)**

Le rapport de la vingt-deuxième session du Comité du Codex sur les résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments sera examiné lors de la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève (Suisse) 6-11 juillet 2015).

PARTIE A – QUESTIONS POUR ADOPTION PAR LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Avant-projet de normes et textes apparentés aux étapes 5/8 de la procédure.

- 1. Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires (REP15/RVDF par. 70, 75, 90 et Annexe IV) ;**
- 2. Avant-projet de recommandation de gestion des risques pour les résidus de médicaments vétérinaires : (REP15/RVDF par. 92 et Annexe VII).**

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à le faire par écrit, **par courrier électronique**, au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (E-mail : codex@fao.org) **avant le 19 juin 2015**.

PARTIE B – DEMANDE D'OBSERVATIONS À L'ÉTAPE 3

- 3. Avant-projet de recommandation de gestion des risques pour le violet de gentiane (REP15/RVDF par. 32 et Annexe III).**

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant formuler des observations sur les documents susmentionnés sont invités à le faire par écrit, **par courrier électronique**, au U.S. Codex Office, Food Safety and Inspection Service, US Department of Agriculture, Room 4861, South Building, 14th Independence Avenue, S.W., Washington DC 20250, USA (e-mail : CCRVDf-USSEC@fsis.usda.gov), avec copie au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (E-mail : [Codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)) **avant le 31 juillet 2016**.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	page iv
RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS	page 1
ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	page 17
	Paragraphe
Introduction	1
Inauguration de la session	2 - 4
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	5
Document de travail sur les questions et les préoccupations qui influencent la capacité du CCRVDF de mener à bien ses travaux (point 2 de l'ordre du jour)	6 - 13
Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (point 3 de l'ordre du jour)	14 - 26
Questions découlant de la FAO/OMS et de la soixante-dix-huitième réunion du JECFA (point 4 de l'ordre du jour)	27 - 58
<i>Violet de gentiane</i>	28 - 32
<i>Somatotropines bovines recombinées (STBr)</i>	33 - 40
<i>Hydrochlorure de zilpatérol</i>	41
<i>Exposition alimentaire aux résidus de médicaments vétérinaires</i>	42 - 45
<i>Extrapolation des LMR aux espèces mineures</i>	46
<i>Champ d'application des LMR fixées par le JECFA concernant le poisson et les espèces de poissons</i>	47
<i>Demandes d'avis scientifique</i>	48 - 50
<i>Activités de la FAO/OMS concernant la résistance aux antimicrobiens (RAM)</i>	51 - 53
<i>Réponse aux demandes spécifiques émanant de la vingt-et-unième session du CCRVDF concernant la chlorpromazine</i>	54
<i>Prochaine réunion du JECFA sur les résidus de médicaments vétérinaires</i>	55
Information sur les activités de la Division mixte FAO/AIEA sur les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture ayant un lien avec les travaux du Codex (point 4a de l'ordre du jour)	56 - 59
Rapport sur les activités de l'OIE, y compris l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH) (point 5 de l'ordre du jour)	60 - 66
Limites maximales de résidus (LMR) et recommandations de gestion de risques (RGR) pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (point 6 de l'ordre du jour)	67 - 94
Projet de LMR pour le monepantel, à l'étape 7 (point 6a de l'ordre du jour) et Avant-projet de LMR pour le derquantel, à l'étape 4 (point 6b de l'ordre du jour)	67
Avant-projet de LMR pour le derquantel, l'émamectine benzoate, l'ivermectine, le lasalocide sodium et le monepantel, à l'étape 3 (point 6c de l'ordre du jour)	67- 89
<i>Derquantel</i>	68 - 70
<i>Emamectine benzoate</i>	71 - 75
<i>Ivermectine</i>	76 - 78
<i>Lasalocide sodium</i>	79 - 86
<i>Monepantel</i>	87 - 90

Avant-projet de RGR pour le diméridazole, l'ipronidazole, le métronidazole et le ronidazole, à l'étape 4 (point 6d de l'ordre du jour)	91 - 93
Projet de dispositions sur l'établissement de LMR dans le miel (pour inclusion dans les <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF</i>) (point 7 de l'ordre du jour)	95 - 104
Liste de médicaments vétérinaires à faire évaluer ou réévaluer en priorité (point 8 de l'ordre du jour)	105-112
Projet de liste de médicaments vétérinaires à faire évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA (Rapport du GT-e sur les Priorités) (point 8a de l'ordre du jour)	105 - 112
<i>Liste de médicaments vétérinaires à faire évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA</i>	106 - 109
<i>Demande adressée au JECFA concernant les LMR pour les espèces génériques de poissons</i>	110
<i>Schéma des informations nécessaires au processus d'établissement des priorités par le CCRVDF</i>	112
Approche alternative pour le transfert des composés de la banque de données sur les LMR requises pour les pays à la liste des priorités pour le JECFA (rapport du GT-e sur les LMR requises pour les pays) (point 8b de l'ordre du jour)	
Banque de données sur les LMR requises pour les pays (point 8c de l'ordre du jour)	113 - 120
Autres questions (point 9 de l'ordre du jour)	121
Date et lieu de la prochaine session (point 10 de l'ordre du jour)	122

LISTE DES ANNEXES

Annexe I :	Liste des participants	18
Annexe II :	Réponses de la vingt-deuxième session du CCRVDF à la mise en œuvre du Plan stratégique	38
Annexe III :	Avant-projet de recommandation de gestion des risques pour les résidus de médicaments vétérinaires (à l'étape 3)	43
Annexe IV :	Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 5/8)	44
Annexe V :	Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 4)	46
Annexe VI :	Projet et avant-projet de recommandation de gestion des risques pour les résidus de médicaments vétérinaires (interruption par la vingt-deuxième session du CCRVDF)	48
Annexe VII :	Avant-projet de recommandation de gestion des risques pour les résidus de médicaments vétérinaires (à l'étape 5/8)	50
Annexe VIII :	Liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA (pour approbation)	51

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La vingtième-deuxième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments est parvenue aux conclusions suivantes :

Questions à soumettre à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption/approbation à sa trente-huitième session

Projets et avant-projets de normes et textes apparentés pour adoption

Le Comité a transmis :

- Les avant-projets de limites maximales de résidus (LMR) pour le derquantel (tissus des ovins), l'émamectine benzoate (tissus du saumon et de la truite) et le monepantel (tissus des ovins) et les recommandations de gestion de risque (RGR) pour le diméridazole, l'ipronodazole, le métronidazole et le ronidazole (par. 70, 75, 90, 92 et Annexes IV et VII).

Autres questions pour approbation

Le Comité a transmis :

- Le projet et avant-projet de LMR pour le monepantel (tissus des ovins) et le derquantel (tissus des ovins) recommandées par la soixante-quinzième réunion du JECFA, pour interruption (par. 66 et Annexe VI) ;
- La liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA (par. 112 et Annexe VIII).

Autres questions pour information

Le Comité :

- A apporté des réponses concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités pertinentes du Plan stratégique 2014-2019 du Codex (par. 26 et Annexe II) ;
- A distribué pour observations à l'étape 3 les RGR pour le violet de gentiane (par. 32 et Annexe III) ;
- A envoyé son examen et ses conclusions sur la réévaluation des somatotropines bovines recombinées (STBr) par la soixante-dix-huitième réunion du JECFA (par. 33-40);
- A maintenu l'avant-projet de LMR pour l'ivermectine (tissus des bovins) et le lasalocide sodium à l'étape 4 (par. 78, 84 et Annexe V).

Autres questions pour la FAO et l'OMS

Le Comité :

- A présenté des demandes au JECFA concernant (i) l'établissement de LMR pour les poissons, les crustacés et les mollusques ou groupes similaires sur la base des données d'une ou plusieurs espèces de poissons ; et (ii) l'extension des LMR pour l'émamectine benzoate aux poissons en général ou à un sous-groupe pertinent (par. 110).

Autres questions

Le Comité :

- Est convenu de discuter lors de chaque session des questions et des préoccupations qui influencent la capacité du CCRVDF de mener à bien ses travaux (par. 13)
- A constitué des GT-e afin d'élaborer des documents de travail : (i) un système de classement pour définir les priorités pour les travaux du CCRVDF (par. 13) ; et (ii) la présence involontaire de résidus de médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires par suite de transfert des résidus de médicaments dans les produits de consommation animale (par. 85) ;
- Prenant note que le CCRVDF est en mesure de présenter des demandes au JECFA pour l'établissement de LMR dans le miel, est convenu de ne pas modifier les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF* (par. 104) ;
- Est convenu d'ajouter des notes explicatives au schéma joint à la lettre circulaire Appel d'observations et d'informations sur la liste des priorités (par. 111) ;

- A constitué un GT-e pour mettre en œuvre une étude mondiale visant à fournir des informations au CCRVDF pour le transfert des composés de la banque de données sur les LMR requises pour les pays à la liste des priorités pour le JECFA et est convenu de continuer de demander des informations et de mettre à jour la banque de données (par. 120).

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) a tenu sa vingt-deuxième session à San José (Costa Rica) du 27 avril au 1^{er} mai 2015, à l'aimable invitation des gouvernements du Costa Rica et des États-Unis d'Amérique. Steven Vaughn, directeur du Bureau d'évaluation des nouveaux médicaments vétérinaires au Centre de médecine vétérinaire de l'Administration des aliments et des médicaments (FDA) des États-Unis, a présidé la session. Ont assisté à la session des délégués représentant 9 pays membres et une organisation membre, 62 organisations internationales, ainsi que la FAO et l'OMS. La liste des participants, y compris les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

INAUGURATION DE LA SESSION¹

2. Son Excellence M. Welmer Ramos Gonzalez, ministre de l'Économie et du Commerce du Costa Rica, a inauguré la Session. Dans ses remarques, le Ministre a souhaité la bienvenue à tous les participants et a souligné l'importance du processus mené par le Codex, qui consiste à rassembler les pays pour élaborer des normes alimentaires internationales reposant sur des fondements scientifiques, et sur la base desquelles les pays formulent par la suite leurs législations nationales.
3. M. Luis Felipe Arauz Cavallini, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, M. Brian Ronholm, sous-secrétaire adjoint à la sécurité sanitaire des aliments du département de l'Agriculture des États-Unis, M. Octavio Ramirez, représentant par intérim de la FAO au Costa Rica et Mme Angelika Tritscher, du département de la Sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses du siège de l'OMS, se sont aussi adressés aux délégués.

Répartition des compétences²

4. Le Comité a pris acte de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, conformément au paragraphe 5, règle II de la procédure de la Commission du Codex Alimentarius.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)³

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire en tant qu'ordre du jour de la Session et est convenu de :
 - Mettre en place un groupe de travail intrasession présidé par l'Australie et travaillant en anglais, français et espagnol, chargé de dresser des recommandations concernant la Liste de médicaments vétérinaires à évaluer en priorité par le JEFCA (point 8a), qui seront soumises à l'examen par la session plénière.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS QUI INFLUENCENT LA CAPACITÉ DU CCRVDF DE MENER À BIEN SES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour)⁴

6. Le Secrétariat a présenté le document de travail et a fait savoir au Comité que les observations lui étant parvenues avant et après la présentation formelle du document étaient disponibles sur le serveur ftp du Codex⁵.
7. Le Président a rappelé aux membres que ce document était le fruit d'une initiative annoncée lors de la 21e session du CCRVDF⁶. Il a déclaré que ce document entendait promouvoir le dialogue et la discussion entre les membres, en les rapprochant et en valorisant les différences, mais tout en recherchant une harmonisation de la pensée dans le but d'atteindre un consensus.
8. Le Comité a remercié le Président pour sa présentation du document, qui a permis aux membres de prendre acte de thèmes de première importance et de s'y pencher. Son étroite corrélation avec les réponses préparées pour le questionnaire du Plan stratégique (point 3 de l'ordre du jour) a été mise en évidence.
9. Les délégations ont fait mention du besoin constant du CCRVDF de travailler dans les délais impartis, en toute efficacité et transparence (dans le respect des règles et procédures du Codex et de l'autorité suprême de la Commission), et de renforcer les capacités nationales, les pays en développement dépendant des travaux du Codex pour compter sur des normes qui œuvrent pour la protection de la santé publique et assurent des pratiques loyales dans le commerce.

¹ Remarques d'introduction et autres discours (CRD2).

² Ordre du jour annoté – Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres (CRD1).

³ CX/RVDF 15/22/1.

⁴ CX/RVDF 15/22/2.

⁵ <https://fao.ftp.org/Codex/meetings/CCRVDF/CCRVDF22>

⁶ REP14/RVDF par. 149.

10. Le rôle du JECFA, chargé de fournir une base scientifique fondamentale à la prise de décisions au sein du Comité, a été souligné, ainsi que l'importance pour les membres du CCRVDF de transmettre à leurs délégations participant aux réunions de la Commission le consensus atteint pendant les sessions de leur Comité de manière à éviter de redébattre des mêmes thèmes.
11. Le représentant de l'OMS a pris acte de cette discussion et de ce dialogue constructifs et en a appelé à toutes les parties pour qu'elles travaillent de concert, y compris les secteurs de l'industrie, pour fournir des données au JECFA. Le représentant a reconnu que la nouvelle méthode d'établissement des priorités et de planification prospective constituait une manière efficace d'améliorer la transparence, et que le fait de s'en remettre aux données scientifiques fournies par le JECFA et d'en faire plein usage représentaient des aspects fondamentaux pour la réussite des travaux du CCRVDF.
12. Plusieurs propositions concrètes se sont dégagées de la discussion, notamment les suivantes :
 - Mettre en place un système de classement permettant l'établissement de priorités pour le Comité, étant donné surtout que les réunions n'ont lieu que tous les 18 mois ;
 - Examiner de nouvelles voies, par exemple en envoyant une lettre circulaire aux compagnies pharmaceutiques pour leur demander de l'aide pour obtenir des informations permettant de combler les lacunes dans les données essentielles ;
 - Organiser des exposés scientifiques et augmenter la documentation du JECFA incluse dans les documents des différentes réunions ;
 - Encourager le dialogue avant les réunions pour promouvoir l'esprit de compromis ; et
 - Chercher des opportunités de renforcer la communication et les capacités entre les délégations.

Conclusion

13. Le Comité est convenu de mettre en œuvre une discussion sur ce sujet à chaque réunion du CCRVDF sous la mention « Autres questions ». Prenant acte du besoin de rester dans les limites du mandat du CCRVDF, le Comité est également convenu de mettre en place un groupe de travail électronique (GTé), présidé par la France et travaillant en anglais uniquement, chargé d'élaborer un document de travail qui analyse la possibilité d'adopter un système de fiches pour l'établissement des travaux prioritaires du Comité.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 3 de l'ordre du jour)⁷

14. Le Comité prend note des informations concernant les décisions et les discussions de la 37^e session de la Commission du Codex Alimentarius relatives aux travaux du CCRVDF. Le Comité a également pris note du fait que plusieurs questions étaient présentées à titre d'information.

Plan stratégique du Codex (2014-2019)

15. Le Secrétariat a rappelé aux délégués la décision prise lors de la 37^e session de la Commission du Codex Alimentarius de créer un cadre de suivi pour la mise en œuvre du Plan stratégique, y compris des mécanismes permettant le recueil systématique de données au moyen d'un modèle.
16. Le Comité a examiné les réponses concernant la mise en œuvre du Plan stratégique formulées à partir d'un projet élaboré par les Secrétariats du Codex et du CCRVDF et tenant compte des observations présentées à la présente session.
17. Le Comité a apporté des modifications aux réponses proposées en plus de certaines modifications d'ordre rédactionnel visant à faciliter la compréhension. Il a également pris acte des observations ci-dessous :

Activité 1.2.1.

18. Une approche systématique était requise pour identifier les priorités des risques émergents, et un système de classement a été recommandé, semblable au système utilisé par le CCFH.

Activité 3.1.5.

19. Hormis l'usage de plusieurs langues, d'autres activités devraient être adoptées dans le but d'encourager la participation, et il a été proposé que le Secrétariat du Codex, par le biais des gouvernements des pays membres, mène un travail de sensibilisation pour insister sur le fait que la participation aux réunions du Codex devrait constituer une priorité majeure.

⁷ [CX/RVDF 15/22/3](#) ; Projet de réponse du CCRVDF22 à la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2019 ([CRD3](#)) ; Observations du Pérou ([CRD6](#)), de la Gambie ([CRD7](#)), du Costa Rica ([CRD8](#)), de l'Union africaine ([CRD9](#)), du Kenya ([CRD10](#)), de l'Égypte ([CRD16](#)), du Nigéria ([CRD17](#)), de l'Indonésie ([CRD19](#)) et du Chili ([CRD21](#)).

20. Travailler en deux langues présente des avantages indéniables, mais demande énormément de travail et implique des coûts additionnels importants pour les pays hôtes.

Activité 3.2.3.

21. L'organisation d'ateliers d'orientation et de conduite est importante pour améliorer les capacités des membres à rassembler des données et à les présenter au JECFA pour évaluation. Des orientations plus claires contribueraient à améliorer la participation des pays en développement aux travaux du Comité.
22. Les propositions ci-dessous ont été avancées :
- Demander au JECFA de prêter une assistance technique dans le but de renforcer la capacité des membres à élaborer, réaliser et soumettre les études scientifiques requises pour permettre la soumission de données au JECFA ; et
 - Continuer de prévoir les réunions des Groupes de travail physiques (GTp) pendant et non entre les réunions du Comité.
23. Prenant note de l'importance des activités de renforcement de capacités pour le CCRVDF, le Président a invité les membres à proposer des thèmes pour les futurs séminaires et ateliers et à les transmettre aux Secrétariats.

Activité 4.2.1.

24. Exemples d'activités du CCRVDF actuellement mises en place pour faciliter le consensus lors du processus d'élaboration des normes :
- Groupes de travail et discussions portant sur des thèmes et préoccupations qui influencent les travaux du CCRVDF ;
 - Utilisation du Formulaire de notification de réserves ; et
 - Réunion informelle du Président avec les délégations et les régions.
25. Le suivi continu et l'évaluation des normes adoptées devraient être organisés pour en observer la mise en œuvre par les pays membres. Toutefois, le Comité est convenu de n'inclure aucun exemple spécifique dans la réponse, car la liste risquerait de n'être ni exhaustive, ni équilibrée.

Conclusion

26. Le Comité est convenu de soumettre les réponses à l'examen du CCEXEC et de la Commission du Codex Alimentarius (Annexe II).

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO/OMS ET DE LA SOIXANTE-DIX-HUITIÈME RÉUNION DU JECFA (point 4 de l'ordre du jour)⁸

27. Le Secrétariat du JECFA a présenté le rapport et noté que certaines des questions seraient examinées lors des débats portant sur les points correspondants de l'ordre du jour.

Violet de gentiane

28. En ce qui concerne le violet de gentiane, lors de sa soixante-dix-huitième réunion, le JECFA a souligné sa similarité structurelle avec le vert de malachite et, après une étude documentaire, a conclu qu'il n'était pas opportun d'établir une DJA ou des recommandations de LMR du fait de son mode d'action toxicologique, qui suppose qu'on le considère comme un composé carcinogène agissant selon un processus génotoxique.
29. Les délégations ont approuvé l'établissement d'une recommandation de gestion des risques (RGR) pour le violet de gentiane. Toutefois, elles ne sont pas parvenues à s'entendre quant à la pertinence de l'application au violet de gentiane de la dernière phrase concernant la RGR pour le vert de malachite.
30. Les délégations opposées à l'inclusion de la dernière phrase dans la RGR ont réitéré que, à leur sens, les RGR avaient vocation à fournir des orientations aux gouvernements et que, à ce titre, elles ne devaient pas se montrer excessivement contraignantes, au risque d'empêcher les autorités nationales d'appliquer toutes autres mesures de gestion des risques qu'elles estimeraient plus appropriées.

⁸ [CX/RVDF 15/22/4](#) ; Observations de El Salvador ([CRD4](#)), de l'Inde ([CRD5](#)), du Pérou ([CRD6](#)), de la Gambie ([CRD7](#)), de l'Union africaine ([CRD9](#)), du Kenya ([CRD10](#)), du Brésil ([CRD11](#)), de l'Égypte ([CRD16](#)), du Nigéria ([CRD17](#)), de l'Indonésie ([CRD19](#)), de l'Équateur ([CRD20](#)), des Philippines ([CRD22](#)), de la Chine ([CRD26](#)) et du Canada ([CRD27](#)).

31. Celles favorables à l'inclusion de cette dernière phrase ont argué que ceci garantirait la cohérence entre les deux RGR, les deux composés (c'est-à-dire violet de gentiane et vert de malachite) étant structurellement apparentés. Elles ont ajouté que la dernière phrase laissait aux autorités nationales une marge de manœuvre suffisante pour décider de la meilleure méthode de gestion des risques pour limiter l'utilisation de ces composés chez les animaux destinés à l'alimentation.

Conclusion

32. Faute de consensus sur le texte de la RGR, le Comité est convenu de soumettre à distribution les deux options concernant la RGR pour le violet de gentiane pour observations à l'étape 3 et nouvel examen à sa prochaine session (Annexe III).

Somatotropines bovines recombinées (STBr)

33. Le Secrétariat du Codex et la Présidence ont rappelé au Comité que les LMR établies pour les STBr étaient maintenues à l'étape 8 lors de la Commission et que le Comité avait été sollicité pour examiner le rapport du JECFA et apporter des recommandations sur les résultats de l'évaluation du JECFA à la trente-huitième session de la CCA ([REP13/CAC](#) par. 84). Le Secrétariat du JECFA a rappelé au Comité les termes de référence détaillés fournis par la trente-cinquième session de la CCA au JECFA⁹. Faisant suite à la requête formulée lors de la trente-cinquième session de la CCA concernant la réévaluation des STBr, le JECFA avait conduit une étude documentaire approfondie. Les détails de cette recherche documentaire complexe sont disponibles sur le site Internet du JECFA¹⁰. Le JECFA avait en outre examiné les informations soumises par un promoteur et deux membres, en réponse à un appel public de données. Des réponses détaillées ont été apportées à chaque question dans le rapport et les monographies du JECFA¹¹. À la lumière des enseignements tirés de cette étude couvrant l'ensemble des supports d'information disponibles, lors de sa soixante-dix huitième réunion, le JECFA avait réaffirmé sa précédente décision et décidé du maintien de la DJA et des LMR « non spécifiées » pour le somagrebove, le sometribove, le somavubove et le somidobove.

Discussion

34. Les délégations appuyant les résultats de l'évaluation menée par le JECFA ont déclaré que celui-ci avait répondu avec clarté et cohérence à toutes les questions posées lors de la trente-cinquième session de la CCA, à travers une évaluation rigoureuse garantissant l'innocuité des STBr pour l'organisme humain. Aussi, ces délégations se sont prononcées en faveur de l'adoption par la Commission des LMR proposées. Une délégation, faisant référence au [CRD11](#), a demandé (en se basant sur les résultats de l'évaluation du JECFA) au Comité de recommander à la Commission de ne plus maintenir les LMR établies pour les STBr à l'étape 8. Il a été souligné que le JECFA avait évalué les STBr par trois fois et avec le concours de onze experts indépendants. Il est ressorti de chacune des évaluations que les STBr ne représentaient pas un risque pour la santé humaine.
35. Ces délégations ont également noté que les inquiétudes relatives à la résistance antimicrobienne en raison d'une possible augmentation des cas de mastite et de l'utilisation d'agents antimicrobiens avaient fait l'objet d'une évaluation des plus rigoureuses de la part du JECFA. D'après le rapport du JECFA, il n'y aurait pas davantage de cas de mastite chez les vaches traitées avec des STBr que chez celles non traitées. Il a été rappelé que le Codex devait fonder ses décisions sur des données scientifiques solides et que, dans le cas des STBr, toutes les informations scientifiques disponibles avaient été dûment examinées par le JECFA. Les délégations favorables aux résultats de l'évaluation menée par le JECFA ont ajouté que le projet de LMR pour les STBr avait été maintenu à l'étape 8 depuis la vingt-troisième session de la CCA (1999). L'absence de données scientifiques susceptibles d'infirmer ces conclusions a également été soulignée.

⁹ [REP12/CAC](#) par. 79-85

¹⁰ Les modalités de cette recherche documentaire systématique sont détaillées en annexe de l'évaluation des STBr [Annexe \[438 kb\]](#).

¹¹ <http://www.who.int/foodsafety/publications/technical-report-series-988/en/index.html>;
http://www.who.int/iris/bitstream/10665/77763/1/9789241660679_eng.pdf?ua=1; <http://www.fao.org/3/a-i3745e.pdf>

36. Les délégations ayant des réserves quant à la réévaluation menée par le JECFA ont reconnu les efforts engagés par ce dernier pour examiner les questions liées à la résistance antimicrobienne associée à l'utilisation des STBr à travers une éventuelle augmentation de l'utilisation d'antibiotiques pour traiter des mastites, conformément au mandat donné au JECFA lors de la trente-cinquième session de la CCA. Néanmoins, elles se sont dites extrêmement préoccupées par le fait que, comme le JECFA l'avait souligné lui-même, il n'y avait pas suffisamment de preuves (manque d'études spécialisées) pour tirer des conclusions tranchées quant à l'association entre utilisation des STBr et le développement de la résistance antimicrobienne. Ces délégations ont affirmé que les risques associés à la résistance antimicrobienne ne pouvaient donc pas être exclus. Une délégation s'est également dite préoccupée par les résultats d'études récentes indiquant une augmentation des cas de mastite imputables aux rendements laitiers accrus qu'engendre l'utilisation de STBr. En outre, il a été affirmé que la corrélation directe entre utilisation d'antibiotiques sur les animaux et prévalence élevée de résistance antimicrobienne chez les sujets humains avait été démontrée à maintes reprises. Certaines délégations ont ajouté que leurs inquiétudes s'avéraient particulièrement fondées compte tenu des efforts actuellement engagés à l'échelle mondiale pour lutter contre la menace croissante de la résistance antimicrobienne, qui est reconnue par le plus grand nombre comme un risque majeur pour la santé publique mondiale, ce qui explique qu'elle fasse l'objet de la plus grande vigilance des organisations mères du Codex, à commencer par la FAO et l'OMS, pour ne citer que celles-ci.
37. Ces délégations ont par ailleurs souligné que c'était précisément du fait de ces inquiétudes que la trente-cinquième session de la CCA avait donné pour mandat au JECFA d'examiner les questions liées à la résistance antimicrobienne (RAM) dans le cadre de sa réévaluation des STBr. Compte tenu des incertitudes scientifiques qui demeurent après la réévaluation menée par le JECFA, ces délégations n'ont pas pu se mettre d'accord pour avancer sur la question.
38. L'observateur de la NHF a soutenu ces délégations dans leur décision de ne pas avancer sur ce sujet et a souligné que l'évaluation des STBr par le JECFA était incomplète dans la mesure où elle avait fait l'impasse sur les données issues des professionnels du secteur ; ces données indiquent une recrudescence des cas de mastite à la suite d'injections de STBr, ce qui se traduit par la suite par une utilisation accrue d'antibiotiques pour éviter que le lait soit contaminé par du pus ou des bactéries.
39. En réponse aux inquiétudes formulées concernant la résistance antimicrobienne, le Secrétariat du JECFA a précisé que les questions liées à la mastite et aux risques de l'utilisation d'agents antimicrobiens pour la santé humaine avaient été largement approfondies dans l'évaluation des STBr par le JECFA. Alors que d'anciennes publications indiquaient une prévalence accrue de mastites, l'étude systématique de la documentation publiée depuis la cinquantième réunion du JECFA n'a pas permis de mettre au jour des différences notables de prévalence de cas de mastite entre les vaches traitées avec des STBr et celles non traitées. Le JECFA avait par ailleurs examiné les données issues d'un programme de surveillance après approbation et conclu que les preuves disponibles portaient à croire que l'approbation des STBr ne conduisait pas à une augmentation de la concentration de résidus microbiens non conformes dans le lait en vrac. L'étude documentaire systématique menée par le JECFA n'avait pas permis de mettre au jour quelque étude que ce soit établissant un lien entre utilisation de STBr et développement de la résistance antimicrobienne chez les bactéries pathogènes de la mammite. Le JECFA a conclu qu'il n'existe aucune preuve indiquant que l'utilisation de STBr pourrait représenter un risque accru pour la santé humaine lié à une possible augmentation de l'utilisation d'antimicrobiens pour traiter la mastite, ou un potentiel accru de résidus microbiens non conformes dans le lait. À la lumière de cette étude documentaire approfondie, le JECFA a réaffirmé ses conclusions antérieures, selon lesquelles il n'était pas nécessaire d'établir une DJA et les LMR chiffrées. Il a donc confirmé que la DJA et les LMR demeureraient « non spécifiées ».

Conclusion

40. Le Comité a pris note du rapport du JECFA. Le Comité est convenu que le JECFA avait traité toutes les questions que lui avait posées la Commission, mais que les avis divergeaient concernant les réponses du JECFA. Etant donné qu'aucun accord n'a été trouvé, la discussion ci-dessus a été soumise par le Comité pour examen par la trente-huitième session de la CCA.

Hydrochlorure de zilpatérol

41. Une DJA a été établie par le JECFA, mais l'insuffisance de données n'a pas permis de recommander de LMR. De plus amples clarifications sur les données requises ont été fournies au promoteur ; des données supplémentaires ont été reçues par le Secrétariat du JECFA et seront examinées au cours de la quatre-vingt-et-unième réunion du JECFA (novembre 2015) en vue de compléter l'évaluation.

Exposition alimentaire aux résidus de médicaments vétérinaires

42. En réponse aux recommandations émises lors de précédentes sessions du JECFA et à la suite des discussions qui se sont tenues lors de la dix-huitième session du CCRVDF et de la demande faite au JECFA d'améliorer les méthodologies d'évaluation de l'exposition alimentaire aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, une réunion mixte d'experts FAO/OMS a eu lieu en parallèle avec la soixante-quinzième réunion du JECFA et a recommandé de nouvelles méthodes d'estimation de l'exposition alimentaire chronique et aiguë à partir de données sur la consommation réelle plutôt que d'un régime modèle. Cette approche a été testée lors de la soixante-dix-huitième réunion du JECFA afin d'explorer les nouvelles méthodes et de comparer leurs estimations avec celles calculées selon l'approche du régime pilote.
43. Les expositions alimentaires à quatre médicaments vétérinaires à l'ordre du jour de la soixante-dix-huitième réunion du JECFA ont été calculées ; les informations détaillées sont disponibles dans les monographies FAO et en ligne¹². De manière générale, les deux approches ont produit des résultats très similaires, mais la nouvelle approche permet d'obtenir une exposition estimée plus fiable et plus détaillée. Le JECFA a recommandé que la nouvelle approche soit plus amplement testée lors des futures réunions du JECFA.
44. Afin d'améliorer encore les estimations de l'exposition alimentaire, y compris aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, sur la base de valeurs de consommation réalistes, la FAO et l'OMS continuent d'améliorer les données sous-jacentes requises en élaborant des outils et en encourageant les pays et les régions à mettre en œuvre des études alimentaires. Une étude pilote visant à recueillir des données sur la consommation alimentaire individuelle pour une utilisation en nutrition et en sécurité sanitaire des aliments a été lancée (GIFT FAO/OMS) et une base de données mondiale a été constituée pour recueillir des données sur la consommation alimentaire individuelle (COFOCO). De plus, un projet visant à recueillir, dans un format harmonisé, des données sur la consommation alimentaire individuelle dans les pays de l'ASEAN est prévu.
45. Un observateur a souligné que les approches d'évaluation globale d'exposition chronique d'origine alimentaire (GECDE) et d'évaluation globale d'exposition aiguë (GEADE) proposées par le JECFA utilisaient beaucoup plus de DJA disponible que les méthodes d'apport journalier estimé/apport journalier maximal théorique (AJE/AJMT) : au moins 37 % de plus pour chaque substance évaluée pour les adultes, et jusqu'à 200 % de plus lorsque les nourrissons et les enfants sont pris en compte. Une certaine prudence a donc été recommandée, et il a été suggéré qu'une évaluation approfondie continue de cette nouvelle approche était requise avant d'être acceptée comme norme par le JECFA/CCRVDF. Une plus grande utilisation de DJA entraîne de plus faibles LMR et des temps de retrait prolongés qui sont susceptibles de ne pas être compatibles avec les bonnes pratiques vétérinaires ou de ne pas améliorer la sécurité sanitaire des aliments.

Extrapolation des LMR aux espèces mineures

46. La soixante-dix-huitième réunion du JECFA a examiné les observations et questions émises par la vingt-et-unième session du CCRVDF et a élaboré des orientations sur les critères et principes appliqués par le JECFA pour l'extrapolation. Il a été décidé que le JECFA utilisera le terme *dérivation* lorsque suffisamment de données de réduction sont disponibles sur les espèces mineures pour permettre la dérivation de LMR pour les tissus d'une espèce à partir des courbes de réduction, tandis que le terme *extrapolation* sera employé lorsque les données de réduction sont insuffisantes. Il a été rappelé au Comité que les informations détaillées sur les principes d'extrapolation du JECFA figurent dans le rapport de la soixante-dix-huitième réunion du JECFA (TRS 988)¹³ et dans la Monographie JECFA de la FAO n°15¹⁴.

Champ d'application des LMR fixées par le JECFA concernant le poisson et les espèces de poissons

47. La soixante-dix-huitième réunion du JECFA est convenue que le terme « poisson » devrait être employé lorsqu'une recommandation de LMR s'applique à plusieurs espèces de poissons à nageoires. Pour les autres « produits de la mer » comme les fruits de mer, le terme « mollusque » doit être employé pour désigner les espèces telles que les praires, les huîtres et les coquilles Saint-Jacques ou pétoncles, et le terme « crustacé » doit être utilisé lorsque les LMR sont recommandées pour des espèces telles que les crevettes et les écrevisses. Il a été précisé que le JECFA a estimé qu'il serait opportun d'identifier quelques « espèces majeures » représentatives de poissons et de fruits de mer, et a recommandé de poursuivre les discussions sur cette question au cours des futures réunions du JECFA.

¹² [Annex Pilot of new approaches to estimate dietary exposure to veterinary drug residues Annex file \[840KB\]](#)

¹³ http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/127845/1/9789241209885_eng.pdf?ua=1

¹⁴ <http://www.fao.org/3/a-i3745e.pdf>

Demandes d'avis scientifique

48. Lors de la programmation des réunions du JECFA et de l'élaboration de l'ordre du jour, le Secrétariat du JECFA doit prendre en considération les priorités demandées par le CCFA, le CCCF et le CCRVDF. De plus, le Secrétariat du JECFA doit également prendre en compte plusieurs autres facteurs, dont : le nombre de substances pouvant être évaluées au cours d'une réunion, la nature des demandes, les tissus spécifiques liés à chaque composé, l'expertise particulière requise pour traiter ces demandes et les ressources disponibles.
49. Le JECFA a déployé d'importants efforts pour répondre aux demandes émises par le CCRVDF et pour répondre à ses besoins aussi efficacement et rapidement que possible. Toutefois, afin de permettre son bon fonctionnement et l'utilisation efficiente des ressources limitées disponibles, le JECFA a besoin de la pleine coopération des parties prenantes qui soumettent des données. Si la priorité d'une demande d'évaluation est établie, le Secrétariat du JECFA programme des réunions en conséquence, étant entendu que les parties prenantes s'engagent à fournir toutes les données nécessaires et que cet engagement sera respecté. Le JECFA ne peut traiter les demandes du CCRVDF en temps utile et de manière coordonnée et les travaux du CCRVDF ne peuvent progresser efficacement que si toutes les parties prenantes honorent leurs responsabilités.
50. Tout manquement à l'engagement à soumettre les données entraîne une perturbation de l'ensemble du processus. Dans ce contexte, et pour permettre au JECFA de répondre efficacement et rapidement aux besoins du CCRVDF, le Secrétariat du JECFA a souligné l'importance du processus de classement par ordre de priorité et de l'engagement à soumettre les données nécessaires dans les délais indiqués. Il s'agit là d'éléments essentiels à l'efficacité du processus de planification.

Activités de la FAO/OMS concernant la résistance aux antimicrobiens (RAM)

51. Un Plan d'action mondial visant à combattre la résistance aux antimicrobiens a été élaboré par l'OMS avec la participation active de la FAO et de l'OIE. Le projet de plan sera présenté pour adoption lors de la soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2015. Ce Plan, disponible sur le site Internet de l'OMS¹⁵, vise également à renforcer la collaboration tripartite FAO/OIE/OMS.
52. L'OMS continue de soutenir les efforts de lutte des États membres contre la RAM par l'élaboration de modules de formation à l'intention de programmes nationaux sur la surveillance intégrée, la mise à jour de la liste de l'OMS des antimicrobiens d'importance critique et la conduite de projets spécifiques à échelle nationale.
53. La FAO accorde également une importance particulière à cette question ; elle demande l'intégration de la RAM dans les programmes de travail de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments et les systèmes de production durable. Une résolution sur la RAM fera l'objet d'une discussion lors de la Conférence de la FAO en juin 2015.

Réponse aux demandes spécifiques émanant de la vingt-et-unième session du CCRVDF concernant la chlorpromazine

54. À la requête de la vingt-et-unième session du CCRVDF, le Secrétariat du JECFA a commandé une étude documentaire ciblée sur la chlorpromazine afin de vérifier la disponibilité de nouvelles données qui justifieraient la mise à jour de la précédente évaluation du JECFA. Malgré l'identification d'un grand nombre de publications sur ce composé, les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer l'innocuité de la chlorpromazine et, étant donné le profil toxicologique du composé, la précédente conclusion du JECFA (recommandant que ce médicament ne soit pas administré aux animaux destinés à la consommation) ne sera probablement pas modifiée.

Prochaine réunion du JECFA sur les résidus de médicaments vétérinaires

55. La quatre-vingt-et-unième réunion du JECFA, qui sera consacrée à l'évaluation des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, aura lieu du 17 au 26 novembre 2015. Aucune donnée sur l'éthoxyquine n'a été reçue en réponse à l'appel de données du JECFA ; en revanche, dans le cas du sisapronil – après suivi par le Secrétariat du JECFA –, un dossier a été soumis mais aucune utilisation approuvée n'a pu être confirmée. Le Secrétariat du JECFA pourrait examiner des substances supplémentaires au cours de sa quatre-vingt-et-unième réunion si les données portant sur les composés supplémentaires sont confirmées lors de la présente session du Comité et soumises aux Secrétariats FAO et OMS du JECFA d'ici le 15 mai 2015 au plus tard.

¹⁵ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_20-fr.pdf

INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DE LA DIVISION MIXTE FAO/AIEA SUR LES TECHNIQUES NUCLÉAIRES DANS L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE AYANT UN LIEN AVEC LES TRAVAUX DU CODEX (POINT 4a DE L'ORDRE DU JOUR)¹⁶

56. Le représentant de l'AIEA a fait part des efforts soutenus de la Division mixte FAO/AIEA visant au renforcement des capacités institutionnelles requises pour soutenir les pays membres lors de l'établissement ou du renforcement de leurs programmes de suivi continu des résidus.
57. Le représentant a fait mention d'activités de soutien assurées dans 36 pays depuis la 21e session du CCRVDF, par le biais de 45 projets de coopération technique nationaux et régionaux portant sur les tests de résidus de médicaments vétérinaires. En tout, 484 techniciens de laboratoire avaient bénéficié d'une formation durant d'une semaine à trois mois depuis la dernière session du CCRVDF.
58. Le représentant de l'AIEA a ensuite rendu compte de la coordination des activités de recherche inter-institutionnelles portant sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les produits terrestres et d'aquaculture, visant à renforcer la création de réseaux dans le monde, et à constituer une plateforme générant de nouvelles méthodes d'analyse incluses dans une base de données correspondant aux *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009). Le représentant a remercié les membres du CCRVDF ayant contribué de nouvelles méthodes à la base de données.
59. Le président du CCRVDF a exprimé ses remerciements à la Division mixte pour sa collaboration soutenue avec le Comité, et pour le soutien pertinent apporté aux membres. La délégation du Costa Rica a, elle aussi, remercié la Division mixte d'avoir renforcé les capacités du Laboratoire national de services vétérinaires (LANSEVE) permettant de tester les résidus de médicaments vétérinaires et autres dangers apparentés.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'OIE, Y COMPRIS L'HARMONISATION DES CRITÈRES TECHNIQUES POUR L'ENREGISTREMENT DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (VICH) (point 5 de l'ordre du jour)¹⁷

60. Se reportant au document [CX/RVDF 15/22/5](#) pour le rapport complet des activités de l'OIE ayant trait au CCRVDF, l'observateur de l'OIE a mis en évidence les aspects principaux des travaux de cet organisme :
61. Tenant compte de l'importance que la sécurité sanitaire des aliments revêt pour l'OIE dans une approche intégrée de la chaîne alimentaire, et reconnaissant le rôle de la santé animale pour la sécurité sanitaire des aliments, l'observateur s'est réjoui de l'étroite collaboration avec le Codex, surtout par l'intermédiaire du Groupe de travail permanent sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale (APFSWG), dont font partie des experts du Codex, de la FAO et de l'OMS.
62. En étroite collaboration avec l'OMS et la FAO, l'une des préoccupations principales de l'OIE reste la résistance aux antimicrobiens ; l'observateur a fait part de mises à jour récentes apportées aux normes et directives pertinentes de l'OIE, des contributions à l'élaboration du Plan d'action mondial de l'OMS contre la résistance aux antimicrobiens, ainsi que des nouveaux travaux de l'OIE portant sur une approche permettant de recueillir et rendre compte des données quantitatives normalisées sur l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux ; ces derniers travaux sont inclus dans une résolution qui sera soumise à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2015, à l'appui des efforts internationaux contre la résistance aux antimicrobiens.
63. En ce qui concerne la VICH, l'observateur a pris note des succès continus obtenus par le partage des activités de la VICH avec les pays non membres de la VICH au moyen du Forum élargi, et a attiré l'attention du Comité sur la 5e conférence publique de la VICH (du 27 au 29 octobre 2015 à Tokyo, Japon), offrant une opportunité unique d'en savoir plus sur la VICH, ses travaux et ses directives (voir <http://vich5.com>).
64. L'observateur a exposé les activités de renforcement des capacités en matière de médecine vétérinaire, en soulignant que le processus de Conformité des services vétérinaires (PVS) permet d'évaluer et d'améliorer les services vétérinaires des pays membres, en offrant la possibilité d'améliorer la législation vétérinaire, y compris la régulation des médicaments vétérinaires.
65. L'observateur a confirmé que le troisième cycle de séminaires de formation adressés aux points focaux nationaux pour les produits vétérinaires s'était achevé, et a traité de sujets tels que la bonne gouvernance en matière de médicaments vétérinaires, la résistance aux antimicrobiens, et des mises à jour portant sur la VICH. Finalement, l'observateur a signalé que les jumelages entre les laboratoires de pays membres et les laboratoires de référence de l'OIE avaient permis d'améliorer la capacité des pays membres.

¹⁶ [CX/RVDF 15/22/4 Add.1](#).

¹⁷ [CX/RVDF 15/22/5](#).

66. Le Comité a remercié l'OIE pour son travail. Plusieurs délégations ont présenté leurs propres activités, particulièrement en ce qui concerne les évaluations de la PVS et les travaux de la VICH. Les délégations ont été encouragées à s'engager à une participation active aux travaux de la VICH, afin d'élargir sa base de soutien et de générer une participation plus importante. Les membres ont aussi été encouragés à informer l'OIE de leurs activités dans ce domaine.

LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) ET RECOMMANDATIONS DE GESTION DE RISQUES (RGR) DE RÉSIDUS DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (point 6 de l'ordre du jour)¹⁸

PROJET DE LMR POUR LE MONEPANTEL À L'ÉTAPE 7 (point 6a de l'ordre du jour)¹⁹

AVANT-PROJET DE LMR POUR LE DERQUANTEL À L'ÉTAPE 4 (point 6b de l'ordre du jour)²⁰

67. Compte tenu des nouvelles LMR pour le monepantel et le derquantel dans les tissus d'ovins telles que recommandées par le JECFA lors de sa soixante-dix-huitième session (point 6c), le Comité est convenu d'interrompre les travaux portant respectivement sur les projets et avant-projets de LMR (recommandées par la 75^e réunion du JECFA), examinés aux étapes 7 et 4 de la vingt-et-unième session du CCRVDF.

AVANT-PROJET DE LMR POUR LE DERQUANTEL, LE BENZOATE D'ÉMAMECTINE, L'IVERMECTINE, LE LASALOCIDE SODIUM ET LE MONEPANTEL À L'ÉTAPE 3 (point 6c de l'ordre du jour)²¹

Derquantel

68. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité que le JECFA avait maintenu, lors de sa soixante-dix-huitième session, la DJA de 0–0,3 µg/kg p.c. arrêtée lors de sa soixante-quinzième session et avait recommandé l'établissement de nouvelles LMR s'appuyant sur une période de sevrage de 6 jours, plutôt que les 8 jours qui constituaient le fondement de l'évaluation initiale. Les informations collectées au jour 6 ont été utilisées pour déterminer le ratio du résidu-marqueur par rapport au résidu total.
69. Le Secrétariat du JECFA a par ailleurs précisé que la différence entre la LMR pour la matière grasse telle que recommandée lors de la soixante-quinzième réunion du JECFA (0,7 µg/kg) et celle recommandée lors de sa soixante-dix-huitième session (7,0 µg/kg) était due à la différence de temps de sevrage utilisé, la dissipation rapide des résidus dans la matière grasse et la variabilité des données (écart type élevé). De plus amples informations figurent dans le rapport et dans la monographie de résidus.

Conclusion

70. Le Comité est convenu d'avancer l'avant-projet de LMR pour le derquantel à l'étape 5/8 pour adoption.

Emamectine benzoate

71. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité que le JECFA avait confirmé, lors de sa soixante-dix-huitième session, la DJA de 0–0,5 µg/kg p.c. établie par la JMPR et avait recommandé des LMR étayées à la fois par les derniers documents scientifiques évalués par des pairs, les évaluations réalisées par les agences nationales et l'évaluation de la JMPR.
72. En ce qui concerne les LMR pour la truite et le saumon, il a été observé que les noms communément utilisés pour désigner les poissons, en l'occurrence truite et saumon, ne correspondaient pas toujours aux noms scientifiques des espèces concernées. Ainsi, le mot truite est employé pour désigner des poissons appartenant à diverses ordres, familles, et genres. De fait, il est apparu nécessaire de savoir si le JECFA avait tenu compte de cette ambiguïté et si ces LMR pouvaient être extrapolées aux poissons à nageoires.

¹⁸ Document d'information à l'appui du débat sur les LMR et les RGR de résidus des médicaments vétérinaires ([RVDF/22-INF/01](#)) ; Observations soumises par la NHF ([CRD30](#)).

¹⁹ ([REP 14/RVDF](#) App. II ; Observations soumises par l'Inde ([CRD5](#)), la Gambie ([CRD7](#)), l'Union africaine ([CRD9](#)), l'Argentine ([CRD14](#)), le Nigéria ([CRD17](#)) et l'Indonésie ([CRD19](#)).

²⁰ ([REP 14/RVDF](#) App. III ; Observations soumises par la Gambie ([CRD7](#)), l'Union africaine ([CRD9](#)), l'Argentine ([CRD14](#)), le Nigéria ([CRD17](#)) et l'Indonésie ([CRD19](#)).

²¹ [CX/RVDF 15/22/6](#) ; Observations soumises par le Brésil, le Chili, le Costa Rica, la Gambie, l'Inde, l'Iran, le Kenya, les États-Unis d'Amérique, le Pérou, les Philippines, l'Union africaine et l'IFAH ([CX/RVDF 15/22/6 Add.1](#)) El Salvador ([CRD4](#)), l'Union européenne ([CRD12](#)), l'Argentine ([CRD14](#)), le Nicaragua ([CRD15](#)), le Nigéria ([CRD17](#)), le Ghana ([CRD18](#)), l'Indonésie ([CRD19](#)), l'Équateur ([CRD20](#)), l'IFAH ([CRD23](#)), le Canada ([CRD27](#)), la République de Corée ([CRD28](#)) et la Thaïlande ([CRD29](#)) ; formulaire de notification de réserves de l'Union européenne au sujet du lasalocide sodium ([CRD13](#)).

73. Le Secrétariat du JECFA a précisé que les informations transmises au JECFA concernant le benzoate d'émamectine intéressaient le saumon en premier chef et comportaient une étude de déplétion des résidus chez la truite. Les LMR pour le saumon avaient donc été étendues à la truite. Il a également été souligné que les deux espèces présentaient une haute teneur en matière grasse et que la question de l'extrapolation des LMR à tous les poissons à nageoires devrait être examinée par le JECFA.
74. Il a été recommandé de faire montre de prudence avant d'extrapoler les LMR de façon généralisée (par exemple, du saumon à l'ensemble des poissons à nageoires), étant entendu que la famille des poissons à nageoires regroupe un large éventail d'espèces dont les métabolismes peuvent être fort différents (les poissons de mer et d'eau douce et les poissons d'eau chaude et d'eau tempérée, par exemple). Aussi, une telle extrapolation devra être appuyée par des informations scientifiques.

Conclusion

75. Le Comité est convenu d'avancer l'avant-projet de LMR pour le benzoate d'émamectine à l'étape 5/8 pour adoption et que la requête relative à la possibilité d'extrapoler les LMR à d'autres types de poissons serait traitée par le groupe de travail sur les priorités (point 8a de l'ordre du jour).

Ivermectine

76. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité que la soixante-dix-huitième réunion du JECFA avait mené une évaluation des données résumées dans des monographies précédentes portant sur les résidus, et avait recommandé une LMR pour le muscle des bovins de deux fois la limite de quantification (2 x LQ) de la méthode analytique. Il a été expliqué par la suite que les calculs d'exposition alimentaires réalisés par la quarantième réunion du JECFA comprenaient une estimation de l'ingestion par les muscles, et par conséquent la soixante-dix-huitième session de la JECFA n'a pas entrepris de nouveaux calculs d'exposition alimentaire.
77. Un certain nombre de délégations ont observé que la LMR proposée pour l'ivermectine dans le muscle des bovins ne reflétait pas les bonnes pratiques vétérinaires (GVP) approuvées. Elles ont fait remarquer qu'une demande avait été avancée visant la réévaluation de la DJA et l'établissement d'une LMR (point 8a), et que telle réévaluation pourrait mener à l'établissement de nouvelles LMR plus élevées, suivant les bonnes pratiques vétérinaires actuelles.

Conclusion

78. En prenant acte de la demande de réévaluation, le Comité est convenu de maintenir les LMR pour l'ivermectine à l'étape 4, pour considération par la prochaine session. Cet examen prendrait compte de toute nouvelle recommandation du JECFA.

Lasalocide sodium

79. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité que la soixante-dix-huitième réunion du JECFA avait établi une DJA de 0-5 µg/kg de poids corporel, et avait recommandé des LMR pour le poulet, la dinde, la caille et le faisan. Une AJE de 80 µg/personne par jour a été calculée à partir des valeurs moyennes des résidus, et représente près de 27 % de la limite supérieure de la fourchette établie pour l'AJE. Le Secrétariat du JECFA a ensuite fait remarquer qu'aucune LMR n'avait été recommandée pour les œufs, puisque le lasalocide sodium, selon le sponsor, n'était pas enregistré pour utilisation avec des poules pondeuses.
80. Le Comité a pris note que l'Union européenne avait présenté un formulaire de notification de réserve concernant l'approche adoptée pour estimer l'exposition des consommateurs à court terme ([CRD13](#)). À son tour, la délégation du Canada s'est dite préoccupée par le fait que les LMR pourraient exposer les consommateurs aux résidus de lasalocide en dose plus élevée par rapport à la DJA ([CRD27](#)).
81. Le Secrétariat du JECFA a expliqué que ces réserves se rapportent à une discussion actuellement en cours au sein du JECFA concernant la différenciation entre l'évaluation du risque aigu et celle du risque chronique, thème qui sera abordé plus à fond par la quatre-vingt-et-unième réunion du JECFA (novembre 2015). La DJA est la valeur de référence sanitaire de l'exposition chronique, alors que l'AJE fournit une estimation correcte d'exposition par rapport à laquelle il est possible d'établir une comparaison. Le JECFA élabore des orientations concernant l'établissement de doses aiguës de référence (DAR), valeurs sanitaires de référence pour expositions aiguës. Concernant la réserve avancée par l'Union européenne, la question principale est de savoir si la DJA micro-biologique constitue une valeur valable pouvant tenir lieu de DAR, et si l'AJMT pourrait être utilisée pour procéder au calcul estimé d'exposition aiguë lorsque les données ne sont pas disponibles en nombre suffisant pour appliquer la nouvelle approche pour l'évaluation de l'exposition aiguë.

82. En ce qui concerne la LMR pour les œufs, certaines délégations et un observateur ont indiqué que ces LMR sont nécessaires car il existe un risque de contamination croisée par la nourriture destinée aux poules pondeuses, pouvant conduire à un transfert dans les œufs. Il a été signalé que l'Union européenne avait établi une LMR pour les œufs, et que des problèmes pour le commerce international avaient surgi, ce qui pouvait conduire au refus de certains aliments. L'observateur a suggéré qu'une LMR pour les œufs équivalente à celle de l'Union européenne soit adoptée, et que le JECFA analyse la compatibilité entre cette LMR et la DJA.
83. Le Comité a discuté du besoin d'élaborer une politique permettant de traiter les thèmes du transfert et de la contamination croisée à partir d'aliments pour animaux médicamenteux, et d'assurer une certaine flexibilité lors du processus d'établissement de LMR afin de résoudre ce type d'obstacle au commerce international. Le Comité a ensuite réaffirmé le rôle du JECFA, en tant que responsable de l'évaluation du risque, pour s'assurer que les LMR du Codex reposent sur des bases scientifiques.

Conclusion

84. En prenant acte des réserves avancées par l'Union européenne et le Canada, le Comité est convenu de maintenir les LMR pour le lasalocide sodium à l'étape 4 pour examen par la prochaine session à partir de recommandations formulées par la quatre-vingt-et-unième réunion du JECFA.
85. Le Comité est convenu d'établir un GTé présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par le Canada, travaillant en anglais uniquement et ayant le mandat ci-dessous :

Finalité :

Préparer un document de travail pour examen par la CCRVDF23 portant sur la présence non intentionnelle de résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires à la suite du transfert de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux.

Objectifs :

Élaborer un document de travail proposant une politique permettant d'aborder les cas où il pourrait être nécessaire d'élaborer une norme (et les raisons motivant l'élaboration d'une telle norme) en présence du transfert de résidus de médicaments dans les aliments destinés aux animaux, en raison de l'exposition non intentionnelle et, par conséquent, la présence de résidus dans des aliments d'origine animale.

Les points ci-dessous devraient, entre autres, être pris en compte :

- Champ d'application de ce qui devrait être pris en considération par ce projet ? Qu'entend le CCRVDF par exposition/transfert non intentionnels ? Quelles paires médicament-dénrée alimentaire ?
- Source d'exposition non intentionnelle au niveau de l'usine d'aliments pour animaux ou de la ferme ;
- Dans la mesure du possible, utiliser les politiques/directive/codes d'usages existants pour élaborer ces normes (par exemple : *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CAC/RCP 54 2004)) ;
- Changements de procédures qui pourraient se rendre nécessaires afin d'établir ces normes, ce genre de situation pouvant ne pas satisfaire les critères actuels pour formuler des recommandations de LMR ;
- Nature des données pertinentes requises dont il faudra tenir compte lors de l'établissement de normes en réponse à des situations uniques (par exemple : données découlant des suivis continus, données portant sur les BPF) ;
- Source des données requises, considérations méthodologiques pour la détection de résidus dans les aliments pour animaux et dans les denrées alimentaires.
- Mesures de gestion du risque à prendre en compte dans le continuum aliments pour animaux-dénrées alimentaires.

86. Le Comité est convenu :

D'analyser l'établissement de LMR pour les œufs lors de sa prochaine session selon les orientations fournies par la politique adoptée.

De constituer un GTp lors de sa prochaine réunion afin d'examiner le rapport du GTé.

Monepantel

87. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité qu'aucune nouvelle donnée ni étude n'était parvenue en relation avec l'évaluation en cours, et que le JECFA avait recommandé de nouvelles LMR cohérentes avec le temps de retrait le plus court (c'est-à-dire sept jours) fixé dans les pays qui ont déjà autorisé l'utilisation du monepantel. L'AJE est de 446 µg/personne par jour, ce qui représente près de 37 % de la limite supérieure de la fourchette établie pour l'AJE.
88. La délégation de l'Union européenne a avancé des réserves quant aux LMR proposées, équivalentes à 118 % de la DJA de l'Union européenne alors que l'exposition du consommateur avait été calculée au moyen de l'approche de l'AJMT.
89. En ce qui concerne l'adoption de l'approche de l'AJMT, le Secrétariat du JECFA a rappelé au Comité que la dix-huitième session du CCRVDF était convenue que l'AJE présentait certains avantages par rapport à l'AJMT pour l'évaluation du risque lié à l'exposition chronique²².

Conclusion

90. Le Comité est convenu de faire avancer le projet de LMR pour le monepantel pour adoption à l'étape 5/8. Le Comité a pris note de la réserve avancée par la délégation de l'Union européenne et de la Norvège pour les motifs indiqués ci-dessus.

AVANT-PROJET DE RGR POUR LE DIMÉTRIDAZOLE, L'IPRONIDAZOLE, LE MÉTRONIDAZOLE ET LE RONIDAZOLE, À L'ÉTAPE 4 (point 6d de l'ordre du jour)²³

91. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité que, à la suite de la requête de la vingt-et-unième session du CCRVDF, le Secrétariat avait commandé une révision approfondie de la littérature publiée depuis la dernière évaluation des quatre nitroimidazoles par le JECFA. Malgré le grand nombre de publications identifiées, il était peu probable que les données disponibles viennent combler les lacunes précédemment identifiées par le JECFA. Compte tenu du profil toxicologique de ces composés étroitement apparentés, les préoccupations en matière de santé étaient évidentes.

Conclusion

92. Le Comité est convenu de faire avancer l'avant-projet de RGR pour le dimitridazole, l'ipronidazole, le métronidazole et le ronidazole pour adoption à l'étape 5/8.
93. Les délégations de l'Australie, du Brésil, de la Nouvelle Zélande et des États-Unis d'Amérique, tout en reconnaissant l'importance de l'examen mené par le JECFA et de ses conclusions, ont avancé des réserves quant à l'inclusion de la dernière phrase (« *Elles peuvent y parvenir en interdisant l'administration de [nom du composé] aux animaux producteurs d'aliments* ») dans les RGR, celle-ci étant dépourvue, à leur goût, de conseils aux autorités compétentes en matière de gestion des risques, et que le rôle du Codex et le rôle des autorités nationales compétentes, en tant que gestionnaires des risques, devraient être clairement différenciés.

État d'avancement du Projet et de l'Avant-projet de limites maximales de résidus, et de l'Avant-projet de recommandations en matière de gestion des risques pour les résidus de médicaments vétérinaires

94. Les projets et avant-projets de LMR avancés à l'étape 5/8 et maintenus à l'étape 4 figurent aux Annexes IV et V, respectivement. Les Avant-projets de RGR avancés à l'étape 5/8 figurent à l'Annexe VI. L'avant-projet de LMR pour lesquelles l'interruption des travaux a été recommandée figure à l'Annexe VII.

PROJET DE DISPOSITIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LMR DANS LE MIEL (POUR INCLUSION DANS LES PRINCIPES DES RISQUES APPLIQUÉS PAR LE CCRVDF) (point 7 de l'ordre du jour)²⁴

95. Le Secrétariat du Codex a présenté le sujet et a invité les délégués à se référer à l'Annexe XI du document [REP14/RVDF](#) afin d'examiner la nouvelle proposition de libellé pour l'inclusion dans les Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF.

²² [ALINORM 09/32/31](#), par. 146.

²³ [REP 14/RVDF](#) App. V; Observations de l'Union africaine ([CRD9](#)), de l'Union européenne ([CRD12](#)), de l'Argentine ([CRD14](#)), du Nigéria ([CRD17](#)), de l'Équateur ([CRD20](#)), des Philippines ([CRD22](#)), de l'IACFO ([CRD24](#)) et de la Thaïlande ([CRD29](#)).

²⁴ [REP14/RVDF](#) App. XI ; Observations du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Union européenne, de l'Iran, de FoodDrinkEurope ([CX/RVDF 15/22/7](#)), de l'Argentine, de El Salvador, de l'Inde, du Kenya, du Pérou, des Philippines, de l'Union africaine ([CX/RVDF 15/22/7 Add.1](#)), de l'Égypte ([CRD16](#)), de l'Indonésie ([CRD19](#)), de l'Équateur ([CRD20](#)) et de la Thaïlande ([CRD29](#)).

96. Le Secrétariat du JECFA a présenté les conclusions de la soixante-dix-huitième réunion du JECFA concernant le problème des LMR dans le miel. Les précédentes évaluations de la soixante-dixième réunion du JECFA et d'un groupe de travail du CCRVDF avaient déterminé que l'approche standard pour l'élaboration de données de déplétion pour les médicaments vétérinaires administrés aux animaux producteurs d'aliments ne fournissait pas de données fiables quand on essayait d'obtenir des données de déplétion pour les résidus dans le miel. Plusieurs raisons expliquent cela : la variabilité « entre la ruche » et « entre le site » dans les résidus, la variabilité environnementale et le fait que la déplétion de résidus dans le miel soit principalement liée aux facteurs de dilution et aux facteurs environnementaux entraînant une dégradation chimique. Par conséquent, le JECFA est convenu que des approches alternatives devraient être examinées afin de développer les données requises pour de telles évaluations. Les problèmes clés identifiés par le JECFA à examiner lors de l'évaluation d'une demande de recommandation de LMR pour un résidu de médicament vétérinaire dans le miel incluent les suivants :
- Les LMR pour le miel ne peuvent pas être recommandées d'après l'extrapolation à partir des LMR pour les tissus, les œufs et le lait ;
 - Des informations sur l'utilisation approuvée (GVP) dans un ou plusieurs États membres du Codex sont nécessaires ;
 - Une DJA doit être disponible (ou des données permettant d'obtenir une DJA) ;
 - La présence de composés résultant des voies de dégradation dans le miel peut nécessiter d'autres évaluations toxicologiques ;
 - Un résidu marqueur doit être identifié pour le miel ;
 - Les données de réduction doivent provenir de ruches traitées selon les conditions d'utilisation approuvées (GVP) ; ces données peuvent provenir de sources telles que des sondages fondés sur les statistiques ou des essais sur le terrain menés à divers endroits ;
 - Une méthode analytique adaptée à une application réglementaire et validée pour le miel devrait être disponible.
97. Le Secrétariat du JECFA a conclu que le JECFA a pris connaissance de l'orientation sur les études de déplétion en cours pour le miel, réalisées par la VICH, et que le JECFA continuerait d'examiner les approches pour de tels travaux grâce à la disponibilité de nouvelles informations.
98. Certains délégués au sein du Comité sont favorables à l'idée de ne pas inclure de produits alimentaires spécifiques dans le Manuel de Procédure et de supprimer les mots « pour le miel » dans les textes proposés, car cela autoriserait tout de même le Comité à prendre des décisions en termes de gestion des risques. L'adoption d'une formulation si ouverte concernant des problèmes pouvant être résolus au cas par cas a également fait l'objet de préoccupations.
99. Le Comité a exprimé son soutien en faveur de l'établissement de LMR pour le miel, mais des préoccupations ont été exprimées concernant l'adoption, pour ce faire, d'une méthodologie selon des « approches alternatives », car les LMR obtenues à partir de programmes de contrôle nationaux utilisant le contrôle des résidus pourraient être incohérentes avec les GVP. Cela pourrait même accroître le nombre de LMR, ce qui ne serait pas pratique pour l'autorisation de nouveaux produits vétérinaires.
100. Un observateur a noté que la proposition d'arbre décisionnel concernant la norme pour le miel du JECFA avait besoin d'être clarifiée. Il a déclaré que, les résidus dans le miel étant une contamination accidentelle plutôt qu'un résidu résultant du traitement du miel, et qu'en l'absence de métabolisme et d'excrétion de résidus du miel, les procédures de collecte des données sur les résidus étaient déterminantes pour l'évaluation du risque.
101. L'observateur a également noté que l'approche adoptée pour établir des LMR en appliquant une analyse statistique aux données de contrôle des résidus, en modifiant la quantité de miel dans le panier alimentaire, et en général la nouvelle approche de AJE entraînerait l'établissement de LMR Codex différentes des LMR existantes établies par les autorités compétentes. Des LMR si différentes entraveraient le commerce au lieu de le faciliter, et donc, pour lui, le CCRVDF devrait être informé de ce risque.
102. Une délégation et un observateur ont également exprimé leurs préoccupations d'un point de vue technique concernant l'approche proposée par le JECFA et répété que la VICH était en train de rédiger une directive pour mener des études sur les résidus dans miel. Ils ont d'ailleurs recommandé que le JECFA attende que cette directive soit disponible pour l'examen des données sur les résidus dans le miel à l'avenir.
103. De nombreuses délégations étaient favorables à la proposition d'attendre que les directives de la VICH soient entièrement rédigées afin de prendre une décision mieux informée sur le sujet.

Conclusion

104. Prenant note que le CCRVDF dispose de la latitude définie dans ses principes d'analyse des risques pour demander des LMR pour le miel au JECFA (et d'autres produits) en utilisant des approches alternatives, le Comité est convenu de maintenir en l'état le texte actuel relatif aux *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF*.

PROJET DE LISTE DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À ÉVALUER OU À RÉÉVALUER EN PRIORITÉ PAR LE JECFA (point 8a de l'ordre du jour)²⁵

105. Le Comité a examiné les recommandations du GT intrasession comme suit :

Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA

106. Le Comité a approuvé la Liste des priorités et a formulé les observations et modifications suivantes :

107. Le Comité est convenu :

- De retenir dans la liste des priorités les composés pour lesquels la disponibilité de données n'était pas encore confirmée (par exemple l'ampicilline), ces informations étant utiles au Secrétariat du JECFA lors de l'organisation des prochaines réunions du JECFA ; il a été entendu que si la disponibilité de données n'était pas confirmée lors de la vingt-troisième réunion du CCRVDF, ces composés seraient retirés de la Liste des priorités ;
- De modifier la demande de LMR pour l'amoxicilline pour les « poissons plats » par rapport aux « poissons à nageoires », tout en analysant la possibilité d'extrapoler ces LMR à d'autres poissons à nageoires ;
- D'inclure la demande d'étudier les résidus potentiels d'hydrochlorure de zilpatérol dans les poumons des animaux et les autres abats comestibles.

108. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité que l'ivermectine, le sisapronil et le lasalocide sodium seraient évalués par la quatre-vingt-et-unième session du JECFA, et qu'un addendum à l'appel de données relatives aux composés supplémentaires à évaluer par la quatre-vingt-et-unième session du JECFA serait distribué d'ici la mi-mai 2015.

109. Le Comité est convenu d'inclure une note relative aux antimicrobiens d'importance critique dans la liste des priorités. Le Comité est également convenu qu'il n'était pas nécessaire d'inclure une telle note pour les LMR établies par le Comité.

Demande au JECFA sur les LMR pour les espèces génériques de poissons

110. Tout en reconnaissant les activités en cours de la VICH dans ce domaine, le Comité est convenu de faire parvenir les requêtes suivantes au JECFA :

- Évaluer si, en tenant compte des données disponibles pour une ou plusieurs espèces de poissons, il est possible d'établir une LMR pour les poissons à nageoires, les crustacés ou les mollusques en général, ou pour plusieurs groupes similaires.
- Pour l'évamectine benzoate, évaluer s'il existe des questions identifiées en matière de toxicologie, de modélisation de l'exposition alimentaire, ou de méthodologie analytique qui empêcheraient l'extrapolation des LMR proposées à des LMR générales pour les poissons à nageoires ou à un sous-groupe plus approprié.

Schéma des informations nécessaires au processus d'établissement des priorités par le CCRVDF

111. Le Comité est convenu d'ajouter les notes explicatives « Celles-ci devraient inclure les étiquettes des produits ou tout autre preuve d'autorisation officielle d'utilisation » au point 9 « Pratiques d'utilisation vétérinaire, y compris des renseignements sur les usages approuvés, le cas échéant » et « Elle devrait inclure une liste de données disponibles avec les titres complets des études » au point 14 « Liste des données disponibles (pharmacologie, toxicologie, métabolisme, déplétion des résidus, méthodes analytiques) » du « Schéma des informations nécessaires au processus d'établissement des priorités par le CCRVDF » en annexe à la lettre circulaire sollicitant des observations et des informations sur la liste des priorités afin d'expliquer le type d'informations disponibles.

²⁵ [CL 2014/03-RVDF](#) ; [CX/RVDF 15/22/8](#), Réponses à la [CL 2014/3-RVDF](#) de l'Algérie, du Chili, du Costa Rica, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique ([CRD25](#)) ; Observations du Pérou ([CRD6](#)), de l'Union africaine ([CRD9](#)), du Kenya ([CRD10](#)), de l'Argentine ([CRD14](#)), du Nigéria ([CRD17](#)), de l'Indonésie ([CRD19](#)) de l'Équateur ([CRD20](#)) et de la République de Corée ([CRD28](#)) ; Rapport du GT intrasession sur les priorités ([CRD31](#)).

Conclusion

112. Le Comité est convenu de transmettre la liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA à la 38e session de la Commission du Codex Alimentarius pour approbation (Annexe VIII).

APPROCHE ALTERNATIVE POUR LE TRANSFERT DES COMPOSÉS DE LA BANQUE DE DONNÉES SUR LES LMR REQUISES POUR LES PAYS À LA LISTE DES PRIORITÉS POUR LE JECFA (RAPPORT DU GTé SUR LES LMR REQUISES POUR LES PAYS) (point 8b de l'ordre du jour)²⁶

BANQUE DE DONNÉES SUR LES LMR REQUISES POUR LES PAYS (point 8c de l'ordre du jour)²⁷

113. Les délégations du Costa Rica et des États-Unis d'Amérique, en tant que co-présidentes, ont présenté le rapport du GTé concernant les LMR requises pour les pays, et ont confirmé l'opinion du GTé, à savoir que celui-ci aurait découvert un canal permettant, potentiellement, de fournir des informations au Comité, ce qui en retour permettrait au CCRVDF de transférer des composés de la banque de données sur les LMR requises pour les pays à la liste des priorités pour le JECFA.
114. Les co-présidents ont souligné le fait que les membres devraient s'engager de manière résolue pour mener à bien la deuxième phase de l'étude pour une représentation plus internationale, si le Comité prenait la décision de poursuivre les travaux. Ils ont présenté les activités envisagées d'un GTé (dont feront partie les membres ayant la capacité et la volonté de participer), où les membres mèneraient à bien cette étude eux-mêmes. Ce GTé pourrait aussi fournir aux participants des orientations basées sur le projet pilote, dans le but d'encourager une réponse énergique. Les co-présidents ont envisagé que ce GTé pourrait rendre compte à la prochaine session du CCRVDF du tri préliminaire des informations (glanées via l'étude), et par la suite, sur la base des résultats obtenus, exprimer un avis concernant la convenance de poursuivre l'initiative. Un groupe de travail ultérieur pourrait alors tenter d'interpréter les données et de formuler des recommandations concernant les composés à inclure dans la Liste des priorités.
115. La délégation des États-Unis d'Amérique a proposé de continuer à mettre à jour la banque de données sur les LMR requises pour les pays, et de co-présider le GTé proposé avec le Costa Rica.
116. Le Comité a exprimé ses remerciements au GTé pour son excellent travail, et lui a offert son soutien le plus entier pour la poursuite des travaux.
117. En répondant à une question sur la possibilité d'élargir la participation à l'étude internationale, le Secrétariat a confirmé que tous les membres et observateurs du Codex seraient invités à participer. Il incomberait à tous les membres de transmettre le message et de faire connaître cette initiative.
118. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont assuré qu'ils continueraient à prêter leur assistance et leur orientation aux pays qui prendront part à l'étude, et ont confirmé que, maintenant que la phase pilote est achevée (ce qui a représenté énormément de travail pour la FAO, l'OMS et l'OIE), la responsabilité et l'appropriation de l'étude et du recueil des données incombaient aux pays.
119. Il a été signalé que le succès de cette étude dépendrait du niveau de participation. Un soutien énergique permettrait au Comité d'examiner en profondeur les besoins des différents pays, et de formuler des recommandations quant aux demandes à soumettre en priorité au JECFA (quelles espèces, quels tissus ou médicaments) et qui devraient figurer sur la liste des priorités du CCRVDF. Si un grand nombre de pays y prenait part, il serait possible de cibler les composés les plus hautement prioritaires.

Conclusion

120. Le Comité est convenu :
- D'établir un GTé, co-présidé par les États-Unis d'Amérique et le Costa Rica, et travaillant en anglais et en espagnol uniquement, chargé de mettre en œuvre une étude internationale complète, tel que décrit ci-dessus ;
 - De solliciter par lettre circulaire des contributions à la banque de données sur les besoins des pays en matière de LMR ; et
 - D'accepter la proposition des États-Unis d'Amérique de continuer à se charger de la banque de données sur les LMR requises pour les pays d'après les réponses à la lettre circulaire reçues.

²⁶ [CX/RVDF 15/22/9](#) ; Observations de El Salvador ([CRD4](#)), de l'Inde ([CRD5](#)), du Pérou ([CRD6](#)), de l'Union africaine ([CRD9](#)), du Kenya ([CRD10](#)), de l'Argentine ([CRD14](#)), du Nigéria ([CRD17](#)), de l'Indonésie ([CRD19](#)), et de l'Équateur ([CRD20](#)).

²⁷ [CX/RVDF 15/22/10](#) ; Observations de El Salvador ([CRD4](#)), du Pérou ([CRD6](#)), de l'Union africaine ([CRD9](#)), du Kenya ([CRD10](#)), de l'Argentine ([CRD14](#)), de l'Indonésie ([CRD19](#)), de l'Équateur ([CRD20](#)) et de la Thaïlande ([CRD29](#)).

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (point 9 de l'ordre du jour)

121. Le Comité a pris acte qu'aucune autre question n'a été soulevée.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 10 de l'ordre du jour)

122. Le Comité a pris note qu'il est prévu, provisoirement, que la vingt-troisième session se tienne aux États-Unis d'Amérique au mois d'octobre 2016. Les détails sont en attente de confirmation par le pays hôte et les Secrétariats du Codex.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	MESURE À PRENDRE PAR :	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT (REP15/RVDF)
Avant-projet de LMR pour le derquantel (tissus des ovins), l'éramectine benzoate (tissus de saumon et de truite) et le monepantel (tissus des ovins)	5/8	Trente-huitième session de la CCA	Par. 70, 75, 90 et Annexe IV
Avant-projet de RGR pour le diméridazole, l'ipronidazole, le métronidazole et le ronidazole	5/8	Trente-huitième session de la CCA	Par. 92 et Annexe VII
Projet de RGR pour le violet de gentiane	3	Vingt-troisième session du CCRDF	Par. 32 et Annexe III
Avant-projet de LMR pour l'ivermectine (muscle des bovins) et le lasalocid sodium (tissus de volaille, de dinde, de caille et de faisan)	4	Vingt-troisième session du CCRVDF	Par. 78, 84 et Annexe V
Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA	1, 2, 3	Trente-huitième session de la CCA	Par. 112 et Annexe VIII
Avant-projet de LMR pour le derquantel (tissus des ovins) et le monepantel (tissus des ovins) (recommandations de la soixante-quinzième réunion du JECFA)	Interruption	Trente-huitième session de la CCA	Par. 66 et Annexe VI
Avant-projet de dispositions sur l'établissement de LMR dans le miel (pour inclusion dans les <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF</i>)	Interruption	---	Par. 104
Document de travail sur l'établissement d'un système de classement pour définir les priorités pour les travaux du CCRVDF	---	GT-e (France)	Par. 13
Document de travail sur la présence involontaire de résidus de médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires par suite de transfert des résidus de médicaments dans les produits de consommation animale	---	GT-e (États-Unis d'Amérique et Canada)	Par. 85
Étude mondiale pour fournir des informations au CCRVDF pour le transfert des composés de la banque de données sur les LMR requises pour les pays à la liste des priorités pour le JECFA (rapport du GT-e)	---	GT-e (États-Unis d'Amérique et Costa Rica)	Par. 120
Banque de données sur les LMR requises pour les pays	---	États-Unis d'Amérique	Par. 120

Annexe I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON - PRÉSIDENT - PRESIDENTE

Mr Steven VAUGHN
 Director, Office of New Animal Drug Evaluation
 U.S. Department of Health and Human Services, Food and Drug
 Administration
 Center for Veterinary Medicine,
 Office of New Animal Drug Evaluation
 7500 Standish Place, MPN2
 20855 Rockville, MD
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1 240-276-8300
 Fax: +1 240-402-0571
 E-mail: Steven.Vaughn@fda.hhs.gov

CHAIR'S ASSISTANT - ASSISTANT DU PRÉSIDENT - ASISTENTE DEL PRESIDENTE

Mr Merton SMITH
 Director, International Programs
 Food and Drug Administration
 U.S. Department of Health and Human Services, Center for Veterinary
 Medicine
 7500 Standish Place
 20855 Rockville, Maryland
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1 240-402-7064
 Fax: +1 240-276-9030
 E-mail: merton.smith@fda.hhs.gov

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ALBANIA - ALBANIE

Ms Shpresa BELLO
 Director
 Directory of Pharmaceuticals
 Ministry of Health
 Blv. Bajram Curri No 1
 Tirana
 ALBANIA
 E-mail: Shpresa.Bello@shendetesia.gov.al

Ms Marsela SERJANI
 Senior Specialist
 Directory of Legislation
 Ministry of Health
 Blv. Bajram Curri No 1
 Tirana
 ALBANIA
 E-mail: Marsela.Serjani@shendetesia.gov.al

ARGENTINA - ARGENTINE

Ms Laura SBORDI
 Technical Supervisor
 National Service for Agrigood Health and Quality
 SENASA
 Av. Paseo Colon 439. 2 Piso
 C1063ACE Buenos Aires
 ARGENTINA
 Tel: +54 11 434 22551 / + 54 11 412
 E-mail: lsbordi@senasa.gov.ar

AUSTRALIA – AUSTRALIE

Dr Dugald MACLACHLAN
 Director
 Chemical Residues and Microbiological Policy
 Department of Agriculture
 GPO Box 858
 2601 Canberra
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 3183
 E-mail: dugald.maclachlan@agriculture.gov.au

Dr Jason LUTZE
 Director, Residues & Trade
 Australian Pesticides and Veterinary Medicines
 Authority
 PO Box 6182
 2604 Kingston
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6210 4935
 E-mail: Jason.Lutze@apvma.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Mr Thomas KUHN
 Scientific Expert
 Austrian Agency for Health and Food Safety
 Spargelfeldstrasse 191
 1220 Vienna
 AUSTRIA
 Tel: +43 50555 32600
 Fax: +43 50555 32630
 E-mail: thomas.kuhn@ages.at

BAHAMAS

Mrs S. Patricia MINNIS
 Ministry of Agriculture and Marine Science
 Nassau
 BAHAMAS
 Tel: +2423975400 / +2425575851
 E-mail: patriciaminnis52@hotmail.com /
patriciaminnis@bahamas.gov

BARBADOS - BARBADE

Dr Kathy-Anne CLARKE
 Veterinary Pathologist
 Veterinary Services Unit
 Ministry of Agriculture
 Pine East-West Boulevard
 BB11901 ST. Michael
 BARBADOS
 Tel: +12464275492
 Fax: +12464262143
 E-mail: vetpath@caribsurf.com

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Mr Bruno URBAIN
 Expert
 Federal Agency for Medicines and Health Products
 Division Evaluators (Veterinary) / DG PRE authorization
 Place Victor Horta, 40 bte 40
 1060 Bruxelles
 BELGIUM
 Tel: +3225248130
 Fax: +3225248136
 E-mail: bruno.urbain@fagg-afmps.be

BOTSWANA

Mr Benjamin DITSELE
 Principal Veterinary Officer
 National Veterinary Laboratory
 Gaborone
 BOTSWANA
 Tel: 3928816
 Fax: 3928956
 E-mail: bditsele@gov.bw

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Ms Suzana BRESSLAU
 Official Veterinarian Inspector
 Feed Additives Division
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 (MAPA)
 Esplanada dos Ministerios, Bloco D, Edifício Anexo, 4
 andar, Ala A, Sala 443
 70043-900 Brasilia
 BRAZIL
 Tel: +556132182861
 Fax: +556132235936
 E-mail: suzana.bresslau@agricultura.gov.br

Ms Fátima BRAGA
 Specialist on Regulation and Health Surveillance
 Brazilian Health Surveillance Agency
 SIA Trecho 5, Área Especial 57, Bloco D, 2º Andar -
 71205-050 Brasília
 BRAZIL
 Tel: 55 61 3462 5342
 Fax: 55 61 3462 5315
 E-mail: fatima.braga@anvisa.gov.br

Ms Clea CAMARGO
 Regulatory Affairs Manager
 ABIQUIFI
 Rua Cayowaá nº 2046 - apt. 92 – bl.3
 01258-010 Sao Paulo
 BRAZIL
 Tel: +5511984679779
 E-mail: clea.camargo@zoetis.com

Ms Fabiane GOMES
 Specialist on Regulation and Health Surveillance
 Brazilian Health Surveillance Agency
 Setor de Indústria e Abastecimento, Trecho 5, Área
 Especial 57, Bloco D, Subsolo
 71205-050 Brasília
 BRAZIL
 Tel: + 55 61 9135 1016
 Fax: + 55 61 3462 5726
 E-mail: fabiane.gomes@anvisa.gov.br

Ms Silvana GORNIK
 Full Professor
 Consultant on Veterinary Drugs
 Federal Council of Veterinary Medicine
 SIA Trecho 6 - Lots 130 e 140
 71 205-060 Brasilia
 BRAZIL
 Tel: +551130917829
 Fax: +551130917829
 E-mail: gorniak@usp.br

Mr Cesar LOPES
 Technical Director
 Sindan Union of Animal Health Products
 Manufacturers – Brazil
 Avenida Presidente Tancredo De A. Neves, 1063
 07112-070 Guarulhos
 BRAZIL
 Tel: +5511993794593
 Fax: +551121854455
 E-mail: cesar.lopes@pahc.com

Mr Angelo MAURICIO
 Federal Inspector
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 (MAPA)
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo B, Sala
 440|
 70043-900 Brasília
 BRAZIL
 Tel: + 55 61 32183525
 E-mail: angelo.mauricio@agricultura.gov.br

Ms Stefani NOVAES
 Specialist on Regulation and Health Surveillance
 Brazilian Health Surveillance Agency
 Sia Triche 5, Aria Especial 57, bloco D, 2o andar
 71205-050 Brasilia
 BRAZIL
 Tel: +556134625313
 E-mail: Stefani.novaes@anvisa.gov.br

Mr Joao PALERMO-NETO
 Full Professor
 School of Veterinary Medicine
 University of Sao Paulo
 Av. Prof. Dr. Orlando Marques de Paiva 87
 05508-200 Sao Paulo
 BRAZIL
 Tel: +551130917685
 Fax: +551130917829
 E-mail: jpalermo@usp.br

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Ms Colette WOLIMOU BOOTO A NGON
 Technical Secretariat CCAFRICA
 Ministère de l'Élevage, des Pêches, et des
 Industries Animales
 BP 5674 Yaounde
 CAMEROON
 Tel: +237 677659750
 Fax: +237 222206368
 E-mail: booto25@yahoo.fr

Mr Yannick Herve ETABI BIKIE
 Ingénieur des Techniques Industrielles
 National Committee of Codex/
 Point de Contact Codex Cameroun
 Charge d'Etude Assistant
 Yaoundé
 CAMEROON
 Tel: +237 699439807
 E-mail: etabiacodex@yahoo.fr

Ms Eleonore Christiane TEFIANG NDONFACK
 Deleque Departemental
 Ministère de l'Élevage des Pêches et des Industries
 Animales
 Nyong et Mfoumou
 B.P. 8221
 237 YAOUNDE
 CAMEROON
 Tel: +237 99820963
 Fax: +237 22 20 63 68
 E-mail: eleotefiang@yahoo.com

CANADA - CANADÁ

Dr Manisha MEHROTRA
 Director, Human Safety Division
 Health Canada
 Veterinary Drugs Directorate
 11 Holland Ave, Suite 14
 K1A 0K9 Ottawa
 CANADA
 Tel: +1 613-941-8775
 Fax: +1 613-957-3861
 E-mail: manisha.mehrotra@hc-sc.gc.ca

Dr Joe BOISON
 Senior Research Scientist
 Canadian Food Inspection Agency (CFIA)
 116 Veterinary Road
 S7N 2R3 Saskatoon
 CANADA
 Tel: +1 306-385-7843
 Fax: + 1 306-385-7866
 E-mail: joe.boison@inspection.gc.ca

Ms Andrea LECLAIR
 Technical Specialist, Chemical Residues
 Food Safety Science Directorate
 Canadian Food Inspection Agency (CFIA)
 1400 Merivale, T2-5-327
 K1A 0Y9 Ottawa
 CANADA
 Tel: +1-613-773-5843
 Fax: +1-613-773-5958
 E-mail: andrea.leclair@inspection.gc.ca

CHILE - CHILI

Mr Claudio NUÑEZ
 Profesional Unidad Acuerdos Internacionales
 Ministerio de Agricultura
 Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)
 Bulnes 140, piso 5
 Santiago
 CHILE
 Tel: +56-2-23451183
 E-mail: c.nunez@saq.gob.cl

Mr Diego VARELA
 Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture
 Chilean Food Safety and Quality Agency (ACHIPIA)
 Nueva York 17, piso 4
 8320320 Santiago
 CHILE
 Tel: +56 2 27979900
 E-mail: diego.varela@achipia.gob.cl

CHINA - CHINE

Dr Ivan F.K. CHONG
 Veterinarian
 Risk Assessment Section
 Center for Food Safety
 Food and Environmental Hygiene Department 3/F, 4
 Hospital Road, Sai Ying Pun, Hong Kong
 Tel: + 852 3962 2062
 Fax: +852 2803 0534
 Email:
ifkchong@fehd.gov.hk <<mailto:ifkchong@fehd.gov.hk>>

COLOMBIA - COLOMBIE

Dr Tafur Garzon MCALLISTER
 Technical Director in Food Safety and Veterinary
 Products
 Instituto Colombiano Agropecuario (ICA)
 Carrera 41 17-81
 11001000 Bogota
 COLOMBIA
 Tel: +5713323741
 E-mail: mcallister.tafur@ica.gov.co

Ms Jenny PONTON
 Profesional Especializado, Médico Veterinario
 Instituto Nacional de Medicamentos y Alimentos
 INVIMA
 Carrera 10 #64-28 Piso 6
 Bogota
 COLOMBIA
 Tel: 2948700 ext.3923
 E-mail: jpontona@invima.gov.co

COSTA RICA

Dr José Luis ROJAS
 Médico Veterinario, Coordinador Programa Nacional de
 Residuos
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Servicio Nacional de Salud Animal
 Heredia
 COSTA RICA
 Tel: + 506 25871600
 E-mail: jrojas@senasa.go.cr

Dr Benigno ALPÍZAR
 Director Nacional de Dirección de Medicamentos
 Veterinarios
 Servicio Nacional de Salud Animal- SENASA
 Heredia
 COSTA RICA
 Tel: +506-2587-1720
 E-mail: balpizar@senasa.go.cr

Dr Oscar ARAYA
 Miembro CCRVDF Costa Rica
 Empresa de Medicamentos Veterinarios NAVET
 Barreal de Heredia, de Jardines del Recuerdo 1KM al
 oeste y 400 metros al Norte en el Camp
 Heredia
 COSTA RICA
 Tel: +506-2241-3636
 E-mail: oaraya@navetsa.com

Mrs Isabel Cristina ARAYA BADILLA
 Directora
 Punto de Contacto Codex
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio
 Sabana 400 metros oeste de la Contraloría General de
 la República
 San José
 COSTA RICA
 Tel: (506)2549-1433
 E-mail: iaraya@meic.go.cr

Dr Gonzalo CARMONA
 Gerente Asistencia Técnica
 Cooperativa de Productora de Leche Dos Pinos RC
 COSTA RICA
 Tel: 506-2437-3569
 Fax: 506-2437-3013
 E-mail: gcarmona@dospinos.com

Dr María Eugenia CARTIN
 Jefe
 Servicio Nacional de Salud Animal – SENASA
 Departamento de Auditoría
 Lagunilla
 Heredia
 COSTA RICA
 Tel: +506-25871727
 E-mail: mcartin@senasa.go.cr

Dr José Andrés CARTIN OVARES
 Regente
 Servicio Nacional de Salud Animal – SENASA
 Dirección de Inocuidad de Productos de Origen Animal
 Barreal de Heredia, de Jardines del Recuerdo 1KM al
 oeste y 400 metros al Norte en el Camp
 Heredia
 COSTA RICA
 Tel: +506-8338-7929
 E-mail: cartin@senasa.go.cr

Dr Heilyn FERNÁNDEZ CARVAJAL
 Asistente
 Servicio Nacional de Salud Animal- SENASA
 Programa Nacional de Residuos de Medicamentos
 Veterinarios
 Barreal de Heredia, de Jardines del Recuerdo 1KM al
 oeste y 400 metros al Norte en el Camp
 Heredia
 COSTA RICA
 Tel: 506-25871798
 E-mail: hfernandez@senasa.go.cr

Dr Edwin GARRO
 Gerente Propietario
 Laboratorio Gaher, S.A.
 Cartago
 COSTA RICA
 Tel: +506-2537-3005/ 8382-0094
 E-mail: labgaher@yahoo.com

Mrs Amanda LASSO CRUZ
 Licensed Food Technologist
 Department of Codex
 Ministry of Economy, Trade and Industry
 400 m al West the Comptroller General
 10.216-1000 Sabana South San Jose
 COSTA RICA
 Tel: (506) 2549-1434
 Fax: +506 22912015
 E-mail: alasso@meic.go.cr

Mrs Giannina LAVAGNI BOLAÑOS
 Food Technologist
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio
 Departamento Codex
 San José
 COSTA RICA
 Tel: +(506) 2549-1494
 E-mail: glavagni@meic.go.cr

Dr Yuli MATEUS MATEUS
 Gerente de Mercadeo y Regente Veterinario
 Empresa CALOX
 San José
 COSTA RICA
 Tel: 506-88352694
 E-mail: ymateus@calox.com

Dr Javier MOLINA MOLINA
Gerente de Sanidad Animal, Regente Veterinario
Empresa de Medicamentos Veterinarios
FORMUQUISA
San José
COSTA RICA
Tel: +506- 2231-1725
E-mail: rjmolina@formuquisa.com

Dr Mauricio NAJERA
Director Nacional de Alimentos para Animales
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Servicio Nacional de Salud Animal – SENASA
COSTA RICA
Tel: +506- 2511-2024
E-mail: mnajera@feednet.ac.cr

Dr Claudia RE HUEZO
Regente Veterinario
Empresa de Medicamentos Veterinarios FARYVET
San José
COSTA RICA
Tel: +506- 4000-7340
E-mail: cre@faryvet.com

Dr Eric REYES ROJAS
Jefe
Dirección Nacional de Medicamentos Veterinarios,
Servicio Nacional de Salud Animal –SENASA
Departamento Farmacovigilancia
Lagunilla
Heredia
COSTA RICA
Tel: +506-25871730
E-mail: ereyes@senasa.go.cr

Dr José Pablo SOLANO
SENASA
Barreal de Heredia, de Jardines del Recuerdo 1KM al
oeste y 400 metros al Norte en el Camp
Heredia
COSTA RICA
Tel: 25871724
E-mail: jsolano@senasa.go.cr

Dr Joe Alejandra VARGAS BLANCO
Coordinadora Dpto. Educación Continua
Colegio de Veterinarios
Salud Animal Para el Bienestar Humano
Cartago
COSTA RICA
Tel: 506-22798591
Fax: 506-22790422
E-mail: alejandra@colegioveterinario.or.cr

Dr Pedro VILLALOBOS HERNÁNDEZ
Profesor
Universidad Veritas, Programa Medicina Veterinaria
Barreal de Heredia, de Jardines del Recuerdo 1KM al
oeste y 400 metros al Norte en el Camp
Heredia
COSTA RICA
Tel: +506- 2292-7639
E-mail: pvillalobos@veterinariaveritas.ac.cr

Dr Luis VÍQUEZ
Regente Veterinario
Empresa TRISAN
COSTA RICA
Tel: 506-88809530
E-mail: lviquez@grupotrisan.com

Mr Arturo YGLESIAS
Gerente Propietario
Empresa de Medicamentos Veterinarios VETIM
Tel: 506-22213750
E-mail: ayglesias@vetimsa.com

Dr Luis ZAMORA|
Jefe de Registro
Servicio Nacional de Salud Animal – SENASA
Programa Nacional de Residuos de Medicamentos
Veterinarios
Barreal de Heredia, de Jardines del Recuerdo 1KM al
oeste y 400 metros al Norte en el Camp
Heredia
COSTA RICA
Tel: +506-2587-1724
E-mail: lzamora@senasa.go.cr

Dr Javier ZAMORA
Gerente de Asuntos Regulatorios, Aseguramiento de la
calidad y Farmacovigilancia
Empresa Bayer
Oficentro Plaza Tempo, Autopista Próspero Fernández,
2o piso
San José
COSTA RICA
Tel: +506- 4100-6462
E-mail: javier.zamora@bayer.com

Ms Natalia ZELEDÓN ZELEDÓN
Regente Veterinario
Empresa de Medicamento Veterinarios VIRBAC
San José
COSTA RICA
Tel: 506-8997-5180
E-mail: tleal@senasa.go.cr

CÔTE D'IVOIRE

Mr Ardjouma DEMBELE
Professor
Maître de Recherches au Laboratoire Central
d'Agrochimie
CNCA-CI / AU-IBAR
04 BP 504 Abidjan 04
CÔTE D'IVOIRE
Tel: +225 05 95 95 72/+ 225 07 74 4
Fax: + 225 20 22 1771
E-mail: ardjouma@yahoo.fr

CUBA

Dr Tomás Joaquín GOMEZ BERNIA
Especialista en Inocuidad de Los Alimentos
Ministerio de Salud Pública
Dirección Nacional de Salud Ambiental
Ave 23 esq.a N Edificio Soto Vedodo, Plaza de 12
Revolucion
10200 La Habana
CUBA
Tel: 537-8330276
E-mail: Tgomez@informed.sld.cu

Ms Gelsy MACHADO FERREIRO
 Medico Veterinario y Directora de Cuarentena e
 Inocuidad de Los Alimentos
 Ministerio de la Agricultura
 Instituto de Medicina Veterinaria
 Calle 12 entre 15 y 17 – Vedado
 10400 La Habana
 CUBA
 Tel: 537 7833 7229
 E-mail: dircuarentena@dsa.minag.cu

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Ms Anne Rath PETERSEN
 Special Veterinary Adviser
 Danish Veterinary and Food Administration
 Stationsparken 31-33
 2600 Glostrup
 DENMARK
 Tel: +45 722 26624
 E-mail: arp@fvst.dk

DOMINICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – REPÚBLICA DOMINICANA

Ms Virginia Devi QUIÑONES PUIG
 Enc. Division de Registro de Productos y
 Establecimientos Veterinarios
 Direccion General de Ganaderia
 Ministerio de Agricultura
 Aut 30 de Mayo, Ciudad Ganadera,
 La Feira
 10116 Santo Domingo
 DOMINICAN REPUBLIC
 Tel: +18297601971
 E-mail: virginiadevi@gmail.com /
Registro.ganaderia@gmail.com

Ms Santa M. CUEVAS
 Lic. Químico en División de Registro de Productos y
 Establecimientos Veterinarios
 Dirección General de Ganadería (DIGEGA) del
 Ministerio de Agricultura (MA)
 División de Registro de Productos y Establecimientos
 Veterinarios
 Aut 30 de Mayo, Ciudad Ganadera,
 La Feira
 10116 Santo Domingo, D. N.
 DOMINICAN REPUBLIC
 Tel: 18095359689 ext. 286
 E-mail: santab29@hotmail.com

ECUADOR - ÉQUATEUR

Mr Lenin Ernesto MORENO GALVEZ
 Analista de Inocuidad de Alimentos
 Agencia Ecuatoriana de Aseguramiento de la Calidad
 del AGRO – AGROCALIDAD
 Dirección de Inocuidad de los Alimentos
 Av. Eloy Alfaro y Av. Amazonas Edificio MAGAP, piso 9.
 QUITO
 ECUADOR
 Tel: 2567232 EXT 159
 E-mail: lenin.moreno@agrocalidad.gob.ec

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr Wesam Mohamed HOSSEN ALI
 Veterinary Inspector
 EGYPT
 E-mail: wesamfgrn@yahoo.com

Ms Mona MANKRIOS BOTROS
 Veterinary Doctor -Senior Specialist
 Central Administration of Veterinary Quarantine
 (CAVQ)
 General Organization for Veterinary Services (GOVS)
 EGYPT
 Tel: 00201275326511
 E-mail: mona.mankrios@yahoo.com

EL SALVADOR

Ms Guadalupe DIAZNUILA
 Jefe de Dirección de Inocuidad de Alimentos de Origen
 Animal (DIPOA)
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Final Calle Manuel Araujo Santa Tecla La Libertad
 San Salvador
 EL SALVADOR
 Tel: (503) 2210-1763
 E-mail: guadalupe.diaznuila@mag.gob.sv

Dr Laureano FIGUEROA QUINONEZ
 Director Regional de Inocuidad de Alimentos
 OIRSA
 EL SALVADOR
 Tel: (503)77299820
 E-mail: lfigueroa@oirsa.org

Dr Manuel Enrique HERNANDEZ VIDAL
 Inspector Veterinario Oficial de Carnes
 Dirección de Inocuidad de Alimentos de Origen Animal
 (DIPOA)
 Ministerio de Agricultura y Ganaderia (MAG)
 Final Calle Manuel Araujo Santa Tecla La Libertad
 EL SALVADOR
 Tel: (503)79319624
 E-mail: mleehz@yahoo.es

EQUATORIAL GUINEA – GUINÉE ÉQUATORIALE – GUINEA ECUATORIAL

Mr Pablo NDJENG
 Medico Veterinario
 Ministerio Agricultura y Bosques
 EQUATORIAL GUINEA
 Tel: +240222592422
 E-mail: pablodjengmba@yahoo.es

Mr Benito OBAMA
 Jefe de Seccion de Alimentacion
 Ministerio de Agricultura y Bosques
 Malabo
 EQUATORIAL GUINEA
 Tel: +240222235625
 E-mail: benito@temp.com

**EUROPEAN UNION – UNION EUROPÉENNE –
UNIÓN EUROPEA**

Mr Risto HOLMA
Administrator Responsible for Codex Issues
European Commission
DG Health and Food Safety
Rue Froissart 101
1049 Brussels
BELGIUM
Tel: +322 2998683
Fax: +322 2998566
E-mail: risto.holma@ec.europa.eu

Ms Isaura DUARTE
Head of Animal and Public Health Service
European Medicines Agency (EMA)
30 Churchill Place Canary Wharf
E14 5EU London
UNITED KINGDOM
Tel: +44 2036608457
Fax: +44 2036605545
E-mail: isaura.duarte@ema.europa.eu

Ms Ella STRICKLAND
Head of Unit
European Commission
DG Health and Food Safety
Rue Froissart 101
1049 Brussels
BELGIUM
Tel: +3222993030
Fax: +3222998566
E-mail: ella.strickland@ec.europa.eu

FRANCE - FRANCIA

Ms Catherine LAMBERT
Deputy Director
Anses / ANMV
8, rue Claude Bourgelat, Parc d'Activites de la Grande
Marche – Javene
CS 70611 - 35306 Fougères
FRANCE
Tel: 00 33 2 99 94 78 87
E-mail: catherine.lambert@anses.fr

Ms Louise DANGY
SGAE
68 rue de Bellechasse
75700 Paris
FRANCE
Tel: +33144871603
E-mail: louise.dangy@ensv.vetagro-sup.fr

Mr Olivier DEBAERE
Chef du Bureau des intrants et de la Sante Publique en
Elevage
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de la
foret
Direction générale de l'alimentation
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15
FRANCE
Tel: +33149555843
E-mail: olivier.debaere@agriculture.gouv.fr

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Ms Undine BUETTNER-PETER
Governmental expert
Federal Ministry of Food and Agriculture
Unit 326
Rochusstr. 1
D-53123 Bonn
GERMANY
Tel: +49 (0) 228 529 4644
Fax: +49 (0) 228 529 4946
E-mail: 326@bmel.bund.de

Mr Alexander BOETTNER
Executive Director Regulatory Affairs
MSD Animal Health,
Intervet Innovation GmbH
Zur Probstei
D-55270 Schwabenheim
GERMANY
Tel: +49 6130 948-190
Fax: +49 6130 948-506
E-mail: Alexander.boettner@msd.de

Ms Monika LAHRSSSEN-WIEDERHOLT
Head of Department
Federal Institute for Risk Assessment
Department Safety in the Food Chain
Max-Dohrn-Strasse 8-10
10589 Berlin
GERMANY
Tel: +49 30 18412-2362
E-mail: monika.lahrssen-wiederholt@bfr.bund.de

Mr Wolfgang RADECK
Scientific Officer
Federal Office for Consumer Protection and Food
Safety (BVL)
European Union and National Reference Laboratory
(EURL/NRL) for Pharmacologically Active Substances
Mauerstraße 39 – 42
D-10117 Berlin
GERMANY
Tel: +49 (0) 30184458216
Fax: +49 (0) 30184458099
E-mail: Wolfgang.Radeck@bvl.bund.de

Mr Stefan SCHEID
Head of Unit "Residues of Pharmacologically Active
Substances"
Federal Office of Consumer Protection and Food Safety
(BVL)
Mauerstrasse 39-42
D-10117 Berlin
GERMANY
Tel: +49 (0) 30 18 445 7500
Fax: +49 (0) 30 18 445 7099
E-mail: stefan.scheid@bvl.bund.de

Ms Sabine SCHUELLER
Executive Director
Bundesverband für Tiergesundheit e.V.
Schwertberger Strasse 14
53177 Bonn
GERMANY
Tel: +49 228 318296
Fax: +49 228 318298
E-mail: s.schueller@bft-online.de

GHANA

Mr Kwame Dei ASAMOAH-OKYERE
 Senior Regulatory Officer
 Animal Products and Biosafety Department
 Food and Drugs Authority
 P. O. BOX CT 2783
 Accra
 GHANA
 Tel: +233 208 184188
 E-mail: kwamedei@hotmail.com

Mr Cheetham Lawrence NII LARTEY MINGLE
 Principal Regulatory Officer
 Food And Drugs Authority
 Food Physiochemical Laboratory
 P. O. BOX CT 2783, Cantonment
 Accra
 GHANA
 Tel: +233 206 371954
 E-mail: tawa_gh@yahoo.com

Ms Sheila TAG-EN NUBANG KANGBEREE
 Senior Commercial Officer
 Standards
 Ministry of Trade and Industry
 P. O. BOX MB 47
 Accra
 GHANA
 Tel: +233 233 818954
 E-mail: kangberree@aol.com

GUATEMALA

Mr Herber MORALES
 Oficial de Salud Animal
 Coordinador del Programa de Med Vet y Alimentos
 para Animales
 OIRSA, Ministerio de Agricultura
 21 Av. 3-12 Zona 15
 Guatemala City
 GUATEMALA
 E-mail: hmorales@oirsa.org

Ms Maria Eugenia PAZ
 Jefe de Registro de Medicamentos y Alimentos para
 Animales
 Ministerio de Agricultura
 7ma Av. 12-90 z. 13, Edificio Monte Blanca
 Guatemala City
 GUATEMALA
 Tel: +50224137439 / + 50251877597
 E-mail: Eugeniapazvet@gmail.com

GUINEA - GUINÉE

Mr Lamine CAMARA
 Chef Division Normes et Qualite
 Direction Nationale des Services Veterinaires
 Minister de l'Elevage et des productions Animales
 GUINEA
 Tel: +224 628 78 11 57
 E-mail: la.camara@yahoo.fr

GUYANA

Mr Colin JAMES
 Director Veterinary Public Health
 Ministry of Health
 GUYANA
 Tel: +5926197262
 E-mail: Hogancoli@yahoo.co.uk /
jameszco@hotmail.co.uk

HONDURAS

Mr Jose Asterio TORCER MERCADO
 Jefe del Depto. De Registro, Control, y Uso de
 productos Veterinarios y Alimentos para uso Animal
 SEDASD/SAG
 avenida FAO, 1 1/2 Chandra antes del INJUPEM
 HONDURAS
 Tel: 99740242
 E-mail: Drijoseterceo@yahoo.com

INDIA - INDE

Mr Rajbir Singh RANA
 Joint Secretary
 Ministry of Agriculture
 Department of Animal Husbandry, Dairying and
 Fisheries
 Krishi Bhawan
 110001 New Delhi
 INDIA
 Tel: 011 – 23384509
 E-mail: rs.rana9@nic.in

Ms Ranum DABAS
 Scientist IV-I
 Food Safety and Standards Authority of India
 FDA Bhawan, Kotla Road
 110002 New Delhi
 INDIA
 Tel: 08826233700
 E-mail: rainydabas@gmail.com

INDONESIA - INDONÉSIE

Mr Reza Shah PAHLEVI
 Head of Sub Directorate of Residue Control
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Directorate General of Aquaculture
 Menara 165 Building, Simatupang Street, Kavling no 1
 12950 Jakarta
 INDONESIA
 Tel: +6221 7827844
 Fax: +6221 7827844
 E-mail: pahlevi.reza.nrmp@gmail.com

Mr Imron SUANDY
 Head of Section For Animal Product Testing
 Ministry of Agriculture
 Directorate General of Livestock and Animal Health
 Services
 JL. Harsono RM No.3 C building
 12550 Jakarta
 INDONESIA
 Tel: +6221-781-5780
 Fax: +6221-782-7466
 E-mail: imron_az@yahoo.com

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Ciro IMPAGNATIELLO
 Italian Codex Contact Point
 Ministry of Agricultural, Food and Forestry
 Policies
 Via XX Settembre, 20
 00187 Rome
 ITALY
 Tel: +39 0646654058
 E-mail: c.impagnatiello@Politicheagricole.it

JAMAICA - JAMAÏQUE

Mr Dakin ERROL
 Toxicologist/Analyst
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 198 Old Hope Road
 JAMAICA
 Tel: 876-977-2489, 876-977-2492
 E-mail: ecdakin@yahoo.com

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Mr Wataru IIZUKA
 Deputy Director
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Standards and Evaluation Division, Department of Food
 Safety
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8916 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81-3-3595-2341
 Fax: +81-3-3501-4868
 E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Ms Yuko ENDO
 Section Leader, Assay Division II
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 National Veterinary Assay Laboratory
 1-15-1 Tokura, Kokubunji
 185-8511 Tokyo
 JAPAN
 Tel: 81-42-321-1849
 Fax: 81-42-321-1769
 E-mail: endoyuk@nval.maff.go.jp

Mr Kenji KUROIWA
 Technical Officer
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Office of International Food Safety, Department of Food
 Safety Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku,
 100-8916 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr Takatoshi SAKAI
 Senior Researcher
 National Institute of Health Sciences
 Division of Foods
 Kamiyoga 1-18-1, Setagaya-ku
 158-8501 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81-3-3700-1141
 Fax: +81-3-3707-6950
 E-mail: tasakai@nihs.go.jp

Mr Tatsuro SEKIYA
 Deputy Director
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Animal Product Safety Division, Food Safety and
 Consumer Affairs Bureau
 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8950 Tokyo
 JAPAN
 Tel: 81-3-3502-8097
 Fax: 81-3-3502-8275
 E-mail: tatsuro_sekiya@nm.maff.go.jp

Dr Hajime TOYOFUKU
 Professor
 Yamaguchi University
 Joint Facility of Veterinary Medicine
 1677-1 Yoshida
 753-8515 Yamaguchi
 JAPAN
 Tel: 81-83-933-5827
 E-mail: toyofuku@yamaguchi-u.ac.jp

Ms Yayoi TSUJIYAMA
 Director for International Affairs
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Food Safety and Consumer Policy Division, Food
 Safety and Consumer Affairs Bureau
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8950 Tokyo
 JAPAN
 Tel: 81-3-3502-8732
 Fax: 81-3-3507-4232
 E-mail: yayoi_tsuiyama@nm.maff.go.jp

KENYA

Dr Allan AZEGELE
 Senior Assistant Director Veterinary Services
 Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries
 Department of Veterinary Services
 Private Bag, Kangemi
 00625 Nairobi
 KENYA
 Tel: +254202067641
 Fax: +254202026212
 E-mail: ae_allan@yahoo.com

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Mr Jean BRASSEUR
 Vétérinaire-Inspecteur
 Administration des Services vétérinaires
 Bâtiment OMEGA II - 67, rue Verte
 L - 2667 Luxembourg
 LUXEMBOURG
 Tel: +352 24783521
 E-mail: jean.brasseur@asv.etat.lu

Ms Anne GAUTRAIS
 Administrator
 Secretariat General of the European Council
 Directorate General Agriculture, Fisheries, Social
 Affairs and Health
 175, rue de la Loi
 1048 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +32.2.281.83.23
 E-mail: anne.gautrais-legoff@consilium.europa.eu

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Dr Mahmad Reshad JAUMALLY
Senior Veterinary Officer
Division of Veterinary Services
Reduit
MAURITIUS
Tel: +230-45441016 /17
Fax: +230-4642210
E-mail: mrjaumally@gmail.com

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Ms Martha Laura DOMINGUEZ MIER
Subdirectora de Constatacion
Centro Nacional de Servicios de Constatacion en Salud
Animal
SAGARPA/SENASICA
Carratera Federal Cuernavaca-Cuatla No. 8534,
Colonia Progreso
52550 Jiutepec, Morelos
MEXICO
Tel: +52590510000 ext 53104
E-mail: martha.dominguez@sesasica.gov.mx;
md290367@yahoo.com.mx

Ms Bertha Iliana GINER CHÁVEZ
Principal Consultant Regulatory
Elanco Animal Health
Primera Cerrada de Frisos No. 30. Fraccionamiento
Los Azulejos
27422 Torreón, Coahuila
MEXICO
Tel: +52-1-871-727-6409
E-mail: Giner_bertha@elanco.com

Ms Rosalia PEREZ BRAVO
Representante de la Industria Farmaceutica Veterinaria
(INFARVET)
PHIBRO Animal Health
Gerente de Asuntos Regulatorios en Latinoamericana
Francisco de Quevedo 117 Torre A-6, Colonia Arcos
Vallarta
CP 44130 Guadalajara, Jalisco
MEXICO
Tel: +52 442 2702217
E-mail: rosalia.perez@panc.com

Ms Edith RANGEL BUSTAMANTE
Gerente de Normatividad y Asuntos Sanitarios
Consejo Mexicano de la Carne
Concepción Beistegui No. 13 Int. 501
03100 México
MEXICO
Tel: +52 (55) 5589 7771
E-mail: normas@comecarne.org

Ms Mildred Euridice VILLANUEVA MARTINEZ
Coordinadora de Legislacion y Asuntos Regulatorios
Consejo Mexicano de la Carne
Concepcion Beistegui No 13-501 Col. del Valle
03100 Mexico City
MEXICO
Tel: +525555897771
E-mail: mvillanu@sigma-alimentos.com

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mr Abdelaziz EL HRAIKI
Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
Head Department of Biological and Pharmaceutical
Veterinary Sciences
BP. 6202, Madinat Al Irfane
10112 RABAT
MOROCCO
Tel: + 212 661373960
Fax: + 212 53777 58 45
E-mail: a.elhraiki@iav.ac.ma

MOZAMBIQUE

Ms Carla MENEZES
Head of Toxicology and Nutrition Veterinary Lab,
Directorate of Animal Science
Agrarian Researcher Institute of Mozambique
Food and Nutrition Department
1082, Sofala Road
Matola City
MOZAMBIQUE
Tel: +258 21475170
Fax: +258 21475172
E-mail: carlamenezes786@teledata.mz

Ms Maria Luiz C.R. B. Penha FERNANDES
Head of department of Fish Inspection Laboratory
Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries
National Institute for Fish Inspection, Department of
Laboratory
Av. Milagre Mabote No. 298
Maputo
MOZAMBIQUE
Tel: +1-258-213130096
Fax: +1-258-21315230
E-mail: mluiz50@gmail.com

Mr Sacramento Cornelelio Miguel PHIRI
Head of Fish Inspection
National Institute for Fish Inspection Zambe Zia
Av. Do Trabalho R/C D –
Bairro 1o de Maio
Quelimane
MOZAMBIQUE
Tel: +2588484062901
Fax: +25824216829
E-mail: Sacraphiri@gmail.com

NAMIBIA - NAMIBIE

Mr B. NTOMWA
Deputy Director, Public and Environmental Health
Ministry of Health and Social Services
Private Bag 13198, Windhoek
NAMIBIA
Tel: +264-61-2032762
Fax: +264-61-309745
E-mail: bntomwa@yahoo.com

Mr Vasco I. MUNSU
Control Environment Health Practitioner
Ministry of Health and Social services
Private Bag 13198, Windhoek
NAMIBIA
Tel: +264-61-2032768
Fax: +264-61-309745
E-mail: munsuvi89@yahoo.uk

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Ms Susanne WAELEN
 Senior Policy Officer
 Ministry of Economic Affairs
 Plant Supply Chain and Food Quality Department
 PO Box 20401
 2500 EK The Hague
 NETHERLANDS
 Tel: +31 70 378 5137
 E-mail: s.e.h.m.waelen@minez.nl

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE – NUEVA ZELANDIA

Dr Bill JOLLY
 Chief Assurance Strategy Officer
 Ministry for Primary Industries
 Policy and Trade Branch
 25 The Terrace
 6011 Wellington
 NEW ZEALAND
 Tel: +64 48942621
 E-mail: bill.jolly@mpi.govt.nz

Mr Warren HUGHES
 Principal Adviser ACVM Regulation and Assurance
 Ministry for Primary Industries
 Regulation and Assurance Branch
 PO Box 2526
 6011 Wellington
 NEW ZEALAND
 Tel: +64 4 8942560
 E-mail: warren.hughes@mpi.govt.nz

NIGERIA - NIGÉRIA

Ms Mabel Kamweli AWORH
 Senior Veterinary Officer I
 Federal Department of Veterinary Services
 Federal Ministry of Agriculture and Rural Development
 FCDA Secretariat, Area 11 Garki Abuja FCT
 NIGERIA
 Tel: +234 8032377831
 E-mail: mabelaworh@yahoo.com

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Ms Vigdis S.Veum MOELLERSEN
 Senior Advisor
 Norwegian Food Safety Authority
 Head Office, Felles postmottak
 P.O.Box 383 2381 Brumunddal
 NORWAY
 Tel: +47 22779104
 E-mail: visvm@mattilsynet.no

Mr Waleed S. AHMED
 Senior Adviser - Pharmacology & Toxicology
 The Norwegian Food Safety Authority
 Section of Chemical Safety and EEA, Head Office,
 Felles postmottak
 P.O. Box 383
 2381 Brumunddal
 NORWAY
 Tel: +4797773288
 E-mail: waleed.ahmed@mattilsynet.no

PARAGUAY

Mr Oscar IGLESIAS BENITEZ
 Licenciado en Quimica
 Servicio Nacional de Calidad y Salud Animal
 CAPY - 1101-1110 Campus
 2160 San Lorenzo
 PARAGUAY
 Tel: +59521 505727
 Fax: +59521 507863
 E-mail: oiglesias@senacsa.gov.py

Ms Maria Rosa DOLDÁN
 Doctor of Veterinary Medicine
 Miembros del Subcomité del Codex sobre RVDF
 Microbóticos Paraguay S.R.L.
 Médicos del Chaco 2270
 PARAGUAY
 Tel: +595 21 553716
 E-mail: dradoldan@microbóticos.com.py

PERU - PÉROU - PERÚ

Ms Mercedes FLORES CANCINO
 Especialista
 Servicio Nacional de Sanidad Agraria
 Subdirección de Inocuidad Agroalimentaria
 Av. La Molina 1915, La Molina
 Lima
 PERU
 Tel: (51 1) 3133300 ext. 1479
 Fax: (51 1) 3401486
 E-mail: mflores@senasa.gob.pe

PHILIPPINES - FILIPINAS

Dr Marvin VICENTE
 Acting Director II
 National Meat Inspection Service
 Department of Agriculture
 Visayas Avenue, Diliman
 1101 Quezon City
 PHILIPPINES
 Tel: +632-9247971
 Fax: +632-9247973
 E-mail: vicentemarvin@yahoo.com

Dr Adela CONTRERAS
 Veterinarian II
 Bureau of Animal Industry
 Department of Agriculture
 Visayas Avenue, Diliman
 1101 Quezon City
 PHILIPPINES
 Tel: +632 928 2837
 E-mail: adelluth@yahoo.com

Dr Alpha MATEO
 Senior Science Research Specialist
 Bureau of Agriculture and Fisheries Standards
 BAFPS Bldg BPI Compound Visayas Avenue Diliman
 1101 Quezon City
 PHILIPPINES
 Tel: + 632 455 0031
 E-mail: alphamateo@gmail.com

Dr Claro MINGALA
Scientist II
Animal Health Unit
Philippine Carabao Center
Science City of Munoz, Nueva Ecija
PHILIPPINES
Tel: +632 4560731
E-mail: cnmingala@hotmail.com

Dr Simeona REGIDOR
Supervising Aquaculturist
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
Department of Agriculture
860 Quezon Avenue
1103 Quezon City
PHILIPPINES
Tel: 632-448 5432
Fax: 632- 448-5432
E-mail: simeona03@yahoo.com

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Dr Aneta KLUSEK
Main Specialist
Ministry of Agriculture and Rural Development
Department of Food Safety and Veterinary Matters
30 Wspolna St.
00-930 Warsaw
POLAND
Tel: (+48 22) 623 11 98
Fax: (+48 22) 623 21 05
E-mail: aneta.klusek@minrol.gov.pl

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Mr Seong keun BYUN
Deputy Director
Livestock Product Standard Division
Ministry of Food and Drug Safety
REPUBLIC OF KOREA
E-mail: byunsk@korea.kr

Mr Yoon Jae CHO
Researcher
Pesticide & Veterinary Drug Residues Division
Ministry of Food and Drug Safety
REPUBLIC OF KOREA
E-mail: cspcho@korea.kr

Ms Ji Yoon JEONG
Deputy Director
Pesticide and Veterinary Drug Residues Division
Ministry of Food and Drug Safety
REPUBLIC OF KOREA
E-mail: stopyoona@korea.kr

Mr HWAN GOO KANG
Laboratory Director for Veterinary Toxicology
Animal and Plant Quarantine Agency
Anyang-ro 175
430-757 Anyang
REPUBLIC OF KOREA
Tel: 82-31-467-1837
Fax: 82-31-467-1840
E-mail: kanghg67@korea.kr

Ms Mihyun PARK
Codex Researcher
Livestock product standard division, Ministry of Food & Drug Safety
REPUBLIC OF KOREA
Tel: 82437193853
Fax: 82437193850
E-mail: seehorse@korea.kr

Mr Jung Soo SEO
Researcher
Pathology division, National Fisheries Research & Development Institute
#216 Gijanghaean-ro, Gijang-up, Gijang-gun
619-705 Busan
REPUBLIC OF KOREA
Tel: +82 51 720 2498
E-mail: jsseosoo@korea.kr

Ms Somi YUN
Researcher
Livestock product standard division, Ministry of Food & Drug Safety
REPUBLIC OF KOREA
Tel: 82437193858
Fax: 82437193850
E-mail: smyun@korea.kr

SENEGAL - SÉNÉGAL

Mr Assiongbon TEKO-AGBO
Responsable du Laboratoire de Contrôle des Médicaments Vétérinaires
Ecole Inter-Etats des Sciences et Medecines Veterinaires (EISMV)
Dakar Fann
SENEGAL
Tel: +221 77 659 92 59
Fax: +221 338354283
E-mail: tekoagbo2001@yahoo.fr

Mr Adama SOW
Enseignant Chercheur
Ecole Inter-Etats des Sciences et Medecines Veterinaires (EISMV)
BP 5077
Dakar Fann
SENEGAL
Tel: +221777743727
Fax: +221338254283
E-mail: a.sow@eismv.org / wosamada@yahoo.fr

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Ms Judita HEDEROVÁ
Director/Expert
Institute for State Control of Veterinary Biologicals and Medicaments
Biovetská 34, P.O. Box 52 c
949 01 Nitra
SLOVAKIA
Tel: +421 37 6515503; +421 37 6511
Fax: +421 37 6517915
E-mail: hederova@uskvbl.sk

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Mr Boitshoko NTSHABELE
 Director
 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Food Safety and Quality Assurance
 Private Bag X 343
 0001 Pretoria
 SOUTH AFRICA
 Tel: +2712 319 7306
 E-mail: BoitshokoN@daff.gov.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Ms Gema CORTES RUIZ
 Jefe de Servicio
 Agencia Española de Medicamentos y Productos
 Sanitarios (AEMPS)
 Ministerio Sanidad, Servicios Sociales e Igualdad
 Calle Campezo 1, Edificio 8
 E-28022 Madrid
 Tel: (+34) 918225431
 Fax: (+34) 918225443
 E-mail: gcortes@aemps.es

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Ms Viveka LARSSON
 Senior Veterinary Officer
 National Food Agency
 International Department
 Box 622
 751 26 Uppsala
 SWEDEN
 Tel: +46 18 17 55 88
 Fax: +46 18 17 53 10
 E-mail: viveka.larsson@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Ms Margrit ABEL-KROEKER
 Scientific Officer
 Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
 Food and Nutrition
 3003 Bern
 SWITZERLAND
 Tel: +41584659194
 E-mail: margrit.abel@blv.admin.ch

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Dr Sorraivis THANETO
 Deputy Director General
 Department of Livestock Development
 Phayathai Road, Ratchavee
 10400 Bangkok
 THAILAND
 Tel: +662 967 9714
 Fax: +662 963 9213
 E-mail: drsorraivis@gmail.com

Ms Yupa LAOJINDAPUN
 Senior Standards Officer
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food
 Standards
 Office of Standards Development
 50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
 10900 Bangkok
 THAILAND
 Tel: +66 2561 2277 ext 1458
 Fax: +66 2561 3357
 E-mail: yupa@acfs.go.th

Dr Sasi JAROENPOJ
 Senior Veterinary Officer
 Animal Feed and Veterinary Products Control Division
 Department of Livestock Development
 Phayathai Road, Ratchataevee
 12000 Bangkok
 THAILAND
 Tel: +662 967 9714
 Fax: +662 963 9213
 E-mail: Sasijaroenpoi@yahoo.com

Dr Nanthiya UNPRASERT
 Honorary advisor
 Thai Frozen Foods Association
 92/6 6th fl. Sathorn Thani II, North Sathorn
 10500 Bangkok
 THAILAND
 Tel: +66 (2) 2355622
 Fax: +66 (2) 2355625
 E-mail: nanthiyau@gmail.com

Ms Pischa LUSANANDANA
 Senior Pharmacist
 Ministry of Public Health
 Bureau of Drug Control, Food and Drug Administration
 Tiwanon Rd.
 11000 Nonthaburi
 THAILAND
 Tel: +66 2590 7058
 Fax: +66 2590 7170
 E-mail: Pischa.ju@hotmail.com

Ms Supanoi SUBSINSERM
 Food Technologist,
 Senior professional level
 Fish Inspection and Quality Control Division
 Department of Fisheries
 50 Phaholyothin Road, Kaset-klang, Chatuchak
 10900 Bangkok
 THAILAND
 Tel: 662 5620600 Ext. 13300
 Fax: 662 558 0139
 E-mail: Supanois@dof.mail.go.th, supanois@ymail.com

Mr Charoen KAOWSUKSAI
 Vice Chairman of Food Processing Industry Club
 The Federation of Thai Industries (Food Processing
 Industry Club)
 Queen Sirikit National Convention Center, Zone C, 4th
 Floor,
 60 New Rachadapisek Rd.
 10110 Bangkok
 THAILAND
 Tel: + 662 976 3088
 Fax: + 662 976 2265
 E-mail: charoen@cpram.co.th

Ms Jeerajit DISSANA
 Standards Officer
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food
 Standards
 50 Phaholyothin Road, Ladyao Chatuchak
 10900 Bangkok
 THAILAND
 Tel: +66 2561 2277 ext 1420
 Fax: +66 2561 3357
 E-mail: j_aommy@hotmail.com

TRINIDAD AND TOBAGO – TRINITÉ-ET-TOBAGO – TRINIDAD Y TOBAGO

Mr Sham BISSESSAR
Deputy Director
Veterinary Public Health
Ministry of Health
16 18 Sackville Street
Port of Spain
TRINIDAD AND TOBAGO
Tel: 1 868 627 0010
Fax: 8 868 623 9347
E-mail: arkle66@hotmail.com

UGANDA - OUGANDA

Dr Jeanne BUKEKA MUHINDO
Drug Information (Veterinary Pharmacovigilance)
Officer
National Drug Authority
Ministry of Health
PLOT 46/48 Lumumba Avenue
P.O BOX 23096 Kampala
UGANDA
Tel: +256-414-255665
Fax: +256-414-255758
E-mail: jmbukeka@nda.or.ug
mjeannebukeka@gmail.com

Dr Josephine NANYANZI
Inspector of Drugs (Vet)
National Drug Authority
Ministry of Health
Plot 46 - 48 Lumumba Avenue
P.O.Box 23096 Kampala
UGANDA
Tel: +256 414 255665 / 347391
E-mail: jnanyanzi@nda.or.ug

Dr Bernard SIBWOMU
Inspector of Drugs (Vet)
National Drug Authority
Ministry of Health
Plot 46-48 Lumumba Avenue
P.O. Box 23096 Kampala
UGANDA
Tel: +256 414 255665
E-mail: sibwomuben@yahoo.com /
bsibwomu@nada.or.ug

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Mr Paul GREEN
Director of Operations
Veterinary Medicines Directorate
Woodham Lane, New Haw, Addlestone
KT15 3LS Surrey
UNITED KINGDOM
Tel: +44 0 1932 338303
Fax: +44 0 1932 336618
E-mail: p.green@vmd.defra.gsi.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Dr Kevin GREENLEES
Senior Advisor for Science & Policy
Center for Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
7500 Standish Place HFV – 100
20855 Rockville, MD
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 240 402 4074
E-mail: kevin.greenlees@fda.hhs.gov

Mr Kyd BRENNER
Senior Consultant
DTB Associates LLP
1700 Pennsylvania Avenue, NW, Suite 200
Washington, DC 20006
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 202 684 2508
Fax: +1 202 684 2234
E-mail: kbrenner@dtbassociates.com

Mr Richard COULTER
Senior Vice President, Scientific & Regulatory Affairs
Phibro Animal Health Corporation
Glenpoint Centre East, 3rd floor
300 Frank W. Burr Blvd, Suite 21
07666 Teaneck, NJ
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 201 329 7300
Fax: +1 201 329 7042
E-mail: richard.coulter@pahc.com

Ms Lynn FRIEDLANDER
Supervisory Physiologist & Team Leader
Center for Veterinary Medicines
U.S. Food and Drug Administration
7500 Standish Place, HFV – 151
20855 Rockville, MD
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 240 402 0703
E-mail: lynn.friedlander@fda.hhs.gov

Mr Richard FRITZ
Managing Director
Food and Agriculture Export Alliance
P.O. Box 202197
80220-2197 Denver, Colorado
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 303 408 3933
E-mail: rfritz@globalagritrends.com

Ms Mallory GAINES
Policy Analyst, Cattle Health
National Cattlemen's Beef Association
1301 Pennsylvania Avenue, Suite 300
20004 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +12028799132
E-mail: mgaines@beef.org

Mr Scott HOLMSTROM
Sr. Director , Global Regulatory Affairs
Elanco Animal Health
2500 Innovation Way
46140 Greenfield
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 317 433 7499
Fax: +1 317 277 4755
E-mail: Holmstrom_scott_d@elanco.com

Mr Kimon KANELAKIS
Pharmacologist
Center for Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
7500 Standish Place, HFV – 153
20855 Rockville, MD
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 240 402 0827
E-mail: kimon.kanelakis@fda.hhs.gov

Ms Courtney KNUPP
Deputy Director of International Trade Policy, Sanitary
and Technical Issues
National Pork Producers Council
122 C Street, NW Suite 875
20001 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1-202-347-3600
E-mail: knuppc@nppc.org

Ms Sara KUCENSKI
Agriculture Scientific Analyst
Foreign Agriculture Service
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
20250 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +12027206741
Fax: +12027200433
E-mail: sara.kucenski@fas.usda.gov

Ms Mary Frances LOWE
U.S. Codex Manager
U.S. Codex Office
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW, South Building,
Room 4861
20250 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1.202.205.7760
E-mail: maryfrances.lowe@fsis.usda.gov

Mr Bruce MARTIN
Director, Regulatory Affairs
Bayer Animal Health
P.O. Box 390
66201 Shawnee, KS 66201
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +19132682779
Fax: +19132682075
E-mail: bruce.martin@bayer.com

Ms Barbara MCNIFF
Senior International Issues Analyst
U.S. Codex Office
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, Room 4870
20250-3700 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 202 690 4719
Fax: +1 202 720 3157
E-mail: barbara.mcniciff@fsis.usda.gov

Mr Charles PIXLEY
Director
Laboratory Quality Assurance Staff, USDA Food Safety
and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Russell Research Center, 950 College Station Road
30605 Athens, GA
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 706 546 3559
E-mail: charles.pixley@fsis.usda.gov

Ms Brandi ROBINSON
ONADE International Coordinator
Center for Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
7500 Standish Place HFV-100
20855 Rockville, MD
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 240 402 0645
E-mail: brandi.robinson@fda.hhs.gov

Mr Brian RONHOLM
Deputy Under Secretary for Food Safety
Office of Food Safety
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue S.W.
20250-0121 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 202 720 0351
E-mail: Brian.Ronholm@osec.usda.gov

Ms Kathy SIMMONS
Chief Veterinarian
National Cattlemen's Beef Association
1301 Pennsylvania Avenue, NW,
Suite 300
20004-1701 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 202 347 0228
Fax: +1 202 638 0607
E-mail: ksimmons@beef.org

Ms Karen STUCK
Principal
KDS Associates
148 North Carolina Ave. SE
20003 Washington DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 202 544 0395
E-mail: karenstuck@comcast.net

Ms Dong YAN
Biologist
Center for Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
7500 Standish Place, HFV -151
20855 Rockville, MD
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 240 402 0825
E-mail: dong.yan@fda.hhs.gov

URUGUAY

Ms Natalia CARDOZO
Tecnica de la Seccion de Registro y Fiscalizacion
Ministerio de Ganaderia Agricultura y Pesca
Departamento de Control Veterinario
Ruta 8 km 17500
12100 Montevideo
URUGUAY
E-mail: ncardozo@mgap.gub.uy

Mr Jorge ALVES SUAREZ
Especialista Industria de la Carne
Parque científico y tecnológico de Pando
Bypass Ruta 8 y 101
11000 Montevideo
URUGUAY
Tel: +598 99111732
E-mail: Jorgealves@microbioticos.com

**OBSERVERS
OBSERVATEURS
OBSERVADORES**

**UNITED NATIONS AND OTHER RELATED
ORGANIZATIONS -
NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS
APPARENTÉES -
NACIONES UNIDAS Y OTRAS ORGANIZACIONES
AFINES**

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
(IAEA)**

Mr James Jacob SASANYA
Food Safety Specialist (Veterinary Drugs)
International Atomic Energy Agency
Nuclear Sciences and Application, Joint FAO/IAEA
Division of Nuclear Techniques in Food and Agriculture,
Food and Environmental Protection Section
Vienna International Center
Po Box 100, 1400 Vienna
AUSTRIA
Tel: 00431260026058
E-mail: j.sasanya@iaea.org

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS -
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES -
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES
INTERNACIONALES**

AFRICAN UNION (AU)

Mr Raphael COLY
Project Coordinator of PANSPSO
African Union Interafrican Bureau for Animal Resources
(AU/IBAR)
African Union
Westlands Road, Kenindia Business Park
P.O. Box 30786-00100 Nairobi
KENYA
Tel: +254203674323
Fax: +254203674341
E-mail: raphael.coly@au-ibar.org

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION
ON AGRICULTURE (IICA)**

Mr Lloyd DAY
Subdirector General
Instituto Interamericano de Cooperación para la
Agricultura
Subdirección General
Coronado
55-2200 San José, Vázquez de Coronado, San Isidro,
11101, San José
COSTA RICA
Tel: 506 22160103
Fax: 506 2216 0106
E-mail: Lloyd.day@iica.int

Ms Sacha TRELLES ZÁRATE
Especialista en Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de
Alimentos
IICA
SAIA-Oficina del IICA en Costa Rica
Coronado, San José
55-2200, San José, Vázquez de Coronado, San Isidro,
11101, C San José
COSTA RICA
Tel: 506-22160354
Fax: 506-22160258
E-mail: sacha.trelles@iica.int

Mr Robert AHERN
Head
Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture
Agricultural Health and Food Safety
San Isidro de Coronado
San Jose
COSTA RICA
Tel: 506-2216-0184
Fax: 506-2216-0221
E-mail: mariela.madrigal@iica.int

Mr Eric BOLAÑOS LEDEZMA
Especialista en Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de
Alimentos
IICA
SAIA
Coronado
55-2200 San José Vázquez de Coronado, San Isidro,
11101 San San José
COSTA RICA
Tel: 506-22160418
Fax: 506-22160221
E-mail: erick.bolanos@iica.int

Ms Alejandra DÍAZ
Especialista Internacional en Sanidad Agropecuaria e
Inocuidad de Alimentos
IICA
600 m Norte del Cruce Ipís-Coronado
San Isidro de Coronado, San José
COSTA RICA
Tel: (+506) 2216 0302
Fax: (+506) 2216-0221
E-mail: alejandra.diaz@iica.int

**WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH (OIE)
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ANIMALE (OIE)
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE SANIDAD ANIMAL (OIE)**

Ms Barbara FREISCHEM
Chargée de mission - Scientific and Technical
Department
World Organization for Animal Health (OIE)
12, rue de Prony
75017 Paris
FRANCE
Tel: +33-1-44 15 19 14
E-mail: b.freischem@oie.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS -
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES -
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES
INTERNACIONALES**

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE (ICA)

Mr KAZUO ONITAKE
Head of Unit Safety Policy Service
Japanese Consumers' Co-operative Union
Quality Assurance Department
Co-op PLAZA, 3-29-8, Shibuya, Shibuya-ku
150-8913 Tokyo
JAPAN
Tel: 81357788109
Fax: 81357788141
E-mail: kazuo.onitake@jccu.coop

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)

Ms Emily MEREDITH
National Milk Producers Federation
2101 Wilson Blvd., Suite 400
VA 22201 Arlington
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +703 469 2372
E-mail: emeredith@nmpf.org

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL
HEALTH (IFAH)**

Mr Carel DU MARCHIE SARVAAS
Executive Director
IFAH
RUE DEFACQZ 1
1000 BRUSSELS
BELGIUM
E-mail: c.dmsarvaas@ifahsec.org

Ms Anjulen ANDERSON
Associate
Elanco
555 12th Street NW
20004 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 202 434 7165
E-mail: Anderson.a@elanco.com

Mr Richard CARNEVALE
Vice-President, Regulatory and International Affairs
Animal Health Institute
1325 G Street NW
20005 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +12026372440
Fax: +12023931667
E-mail: rcarnevale@ahi.org

Mr Leonardo COSTA
Regional Regulatory Affairs Head
MSD Animal Health
BRAZIL
Tel: +551146134006
E-mail: leonardo.costa@merck.com

Mr Paul DUQUETTE
Senior Director, Global Regulatory Affairs
Phibro Animal Health Corporation
Glenpointe Centre East, 3rd Floor, 300 Frank W. Burr
Blvd, Suite 21
07666 Teaneck, NJ
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 201 329 7375
Fax: +1 201 329 7042
E-mail: paul.duquette@pahc.com

Mr Olivier ESPEISSE
Director of EU and Africa Government Affairs
ELANCO
24 Boulevard Vital Bouhot
92220 Neuilly sur Seine
FRANCE
Tel: +33689972585
E-mail: Espeisse_olivier@elanco.com

Mr Kazuo FUKUMOTO
Senior Manager
R & D Regulatory and QC
Elanco Animal Health, Eli Lilly Japan K.K.
Akasaka Garden City 11F, Akasaka 4-15-1, Minato-ku
107-0052 Tokyo
JAPAN
Tel: +81 3 5574 9290
Fax: +81 3 5574 9972
E-mail: Fukumoto_Kazuo@elanco.com

Mr David GOTTSCHALL
Research Fellow
Zoetis Animal Health
7000 Portage Road (B300; 434E)
49001-0199 Kalamazoo, MI
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 269 359 9091
Fax: +1 269 833 2707
E-mail: david.gottschall@zoetis.com

Ms Grace GOWDA
Head of Government and Strategic Affairs
Merial, Inc.
3239 Satellite Blvd.
30096 Duluth, GA
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +16786383606
Fax: +16786383715
E-mail: Grace.Gowda@Merial.com

Ms Laurie HUENEKE
 Executive Director
 Global Public Policy,
 Government Relations
 Merck Animal Health
 2 Giralda Farms, Mail Stop 3406
 07940 Madison, NJ
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +19739375405 / +12024414452
 E-mail: laurie.hueneke@merck.com

Ms Jacqueline KILLMER
 Senior Scientist
 Zoetis
 Metabolism & Safety
 333 Portage Street
 49007 Kalamazoo
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1-269-833-4532
 Fax: +1-269-833-7721
 E-mail: jacqueline.d.killmer@zoetis.com

Ms Liezl KOCK
 Regulatory Affairs Manager
 MSD Animal Health
 20 Spartan Road
 1619 Pretoria
 SOUTH AFRICA
 Tel: +27119239372 / + 27836458420
 Fax: +27867637449
 E-mail: liezl.kock@merck.com

Ms Carrie LOWNEY
 Research Fellow
 Zoetis
 7000 Portage Road (B300; 312.5)
 49001 Kalamazoo, MI
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1 269 359 9324
 Fax: +1 269 833 2707
 E-mail: carrie.a.lowney@zoetis.com

Mr Shuichi OHASHI
 Senior Adviser
 Technical Services Division
 Nippon Zenyaku Kogyo Co, Ltd.
 1-1 Tairanoue, Sasagawa, Asaka-machi
 963-0196 Koriyama City,
 Fukushima Pref.
 JAPAN
 Tel: +81249453059
 Fax: +81249465630
 E-mail: ohashi-shuichi@zenoag.jp

Mr Jesse SEVCIK
 Director
 Government Affairs Europe, Middle East. Africa
 Elanco Animal Health
 rue du Marquis 1
 1000 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +32471898094
 E-mail: jsevcik@elanco.com

Mr Judson VASCONCELOS
 Director
 Global Scientific Affairs, Performance Technologies
 Merck Animal Health
 2 Giralda Farms
 07940 Madison, NJ
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +19085176598
 E-mail: judson.vasconcelos@merck.com

Mr Yasuhiro WAKUI
 Manager, Research and Development
 Merial Japan Limited
 Tokyo Opera City Tower, 3-20-2, Nishi Shinjuku,
 Shinjuku-ku
 163-1488 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +813 6301 4750
 Fax: +813 3378 1533
 E-mail: yasuhiro.wakui@merial.com

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Ms Karen HULEBAK
 Principal
 ResolutionStrategy, LLC
 6822 Poindexter Road
 23093 Louisa
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1-540-967-1252
 E-mail: karen.hulebak@gmail.com

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr Scott TIPS
 President
 National Health Federation
 P.O. Box 688
 91017 Monrovia, CA
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: 16263572181
 Fax: 16263030642
 E-mail: scott@rivieramail.com

Ms Katherine CARROLL
 Associate Editor
 National Health Federation
 P.O. Box 688
 91017 Monrovia, CA
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: 6263572181
 Fax: 6263030642
 E-mail: katacarroll@gmail.com

**JECFA SECRETARIAT -
 SECRÉTARIAT DU JECFA -
 SECRETARÍA DEL JECFA**

**SECRETARIAT OF FAO/JECFA -
 SECRÉTARIAT DE LA FAO/JECFA -
 SECRETARÍA DE LA FAO/JECFA**

Mr Vittorio FATTORI
 FAO JECFA Secretariat
 Food Safety and Quality Unit, Agriculture and
 Consumer Protection Department
 Food and Agriculture Organization of the United
 Nations
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 ITALY
 Tel: +39 06570 56951
 Fax: +39 06570 54593
 E-mail: vittorio.fattori@fao.org

Mr James MACNEIL
 FAO JECFA Secretariat
 Food and Agriculture Organization of the United
 Nations
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 ITALY
 E-mail: Jecfa@fao.org

**SECRETARIAT OF WHO/JECFA -
 SECRÉTARIAT DE L'OMS/JECFA -
 SECRETARÍA DE LA OMS/JECFA**

Ms Angelika TRITSCHER
 Coordinator Risk Assessment and Management
 Department of Food Safety and Zoonoses
 World Health Organization
 20, Avenue Appia
 1211 Geneva 27
 SWITZERLAND
 Tel: +41227913569
 Fax: +41227914807
 E-mail: tritschera@who.int

SECRETARIATS – SECRÉTARIATS- SECRETARÍAS

**CODEX SECRETARIAT – SECRÉTARIAT DU CODEX
 – SECRETARÍA DEL CODEX**

Ms Annamaria BRUNO
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the United
 Nations (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 ITALY
 Tel: +39 06 5705 6254
 Email: annamaria.bruno@fao.org

Ms Gracia BRISCO
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the United
 Nations (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 ITALY
 Tel: +39 06 5705 2700
 Email: gracia.brisco@fao.org

Ms Takako YANO
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the United
 Nations (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 ITALY
 Tel: +39 06 5705 5868
 Email: takako.yano@fao.org

Mr David MASSEY
 Co-Facilitator
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the United
 Nations (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 ITALY
 Email: david.massey@fao.org

**HOST GOVERNMENT SECRETARIAT –
SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT HÔTE -
SECRETARÍA DEL GOBIERNO ANFITRIÓN**

Mr Kenneth LOWERY
International Issues Analyst
U.S. Codex Office
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue SW,
Room 4861
20250-3700 Washington DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 202 690 4042
Fax: +1 202 720 3157
E-mail: kenneth.lowery@fsis.usda.gov

Ms Marie MARATOS
International Issues Analyst
U.S. Codex Office
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Ave SW,
Room 4861
20250 Washington, DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +12026904795
Fax: +12027203157
E-mail: marie.maratos@fsis.usda.gov

Ms Tatiana CRUZ RAMÍREZ
Jefe
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
Departamento Codex
San José
COSTA RICA
Tel: +(506) 2549-1495
E-mail: tcruz@meic.go.cr

Ms Viria ARIAS SOLANO
SENASA-MAG
COSTA RICA
Tel: 87583166
E-mail: varias@senasa.go.cr

Ms Sylvie BRAIBANT
Ministerio de Agricultura y Ganadería
SENASA
COSTA RICA
Tel: 83399857
E-mail: sbraibant@senasa.go.cr

Ms Antonieta CAMPOS BOGANTES
COSTA RICA
Tel: 88340192
E-mail: registros.sanitarios.mc@hotmail.com

Ms Tzu Tzi CHANG
COSTA RICA
Tel: 83186104
E-mail: Tzutzi.chang@gmail.com

Ms Rosario RODRÍGUEZ RODRÍGUEZ
Administradora, Departamento Codex
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
Codex
Sabana Sur 400 metros oeste de la Contraloría
General de la República
10216-1000 San José
COSTA RICA
Tel: (506) 2549-1497
E-mail: rrodriguez@meic.go.cr

Dr German ROJAS
Coordinador del Área de Programas No
Pideomiológicos
Servicio Nacional de Salud Animal – SENASA
Barreal de Heredia, de Jardines del Recuerdo 1KM al
oeste y 400 metros al Norte en el Camp
Heredia
COSTA RICA
Tel: (506) 2587-1650
E-mail: grojas@senasa.go.cr

Annexe II**RÉPONSES DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU CCRVDF À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019**

Les réponses de la vingt-deuxième session du CCRVDF sont présentées en **gras souligné**.

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
1 : Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments.	1.1 : Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius	1.1.1 : Appliquer avec constance les critères établis à l'égard de la prise de décision et de l'établissement des priorités à l'échelle des comités pour faire en sorte que les normes et les travaux dans les domaines hautement prioritaires progressent de façon diligente.	Les normes nouvelles ou mises à jour sont élaborées à point nommé	- Les critères d'établissement des priorités sont réexaminés et modifiés selon les besoins, puis appliqués. - Le nombre de normes modifiées et le nombre de nouvelles normes élaborées en appliquant ces critères.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? <u>OUI</u> Le Comité a-t-il recours à des critères spécifiques en matière d'établissement de normes ? <u>Le CCRVDF a élaboré des critères spécifiques pour l'inclusion de médicaments vétérinaires dans la liste des priorités pour l'établissement de LMR (section 3.1.2 Établissement de la liste des priorités des Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les médicaments vétérinaires dans les aliments dans le Manuel de procédure).</u> Le Comité a-t-il l'intention d'élaborer de tels critères ? <u>NON</u></p>				
	1.2 : Déterminer de façon proactive les enjeux naissants et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre.	1.2.1 : Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments.	Les réponses opportunes du Codex aux enjeux naissants et aux besoins des Membres.	- Les comités mettent en œuvre des démarches systématiques aux fins de la détermination des enjeux naissants en matière de salubrité des aliments et de nutrition. - Par l'entremise du Secrétariat du Codex, des rapports réguliers sont présentés au CCEXEC au sujet de la démarche systématique et des enjeux naissants.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? <u>OUI</u> Comment le Comité recense-t-il les nouveaux enjeux et les besoins des Membres ? <u>Les questions émergentes sont définies par les Membres, les autres comités, la FAO/OMS et d'autres organisations internationales dotées du statut d'observateur et sont portées à l'attention du Comité.</u> Existe-t-il une approche systématique ? Est-il nécessaire de mettre au point une telle approche ? <u>Il n'y a actuellement aucune approche systématique ; en revanche, il pourrait être nécessaire d'en mettre une au point si le processus actuel s'avérait insuffisant.</u></p>				
		1.2.2 : Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les	La capacité du Codex à élaborer des normes pertinentes par rapport aux besoins de ses Membres est	- Les suggestions des comités déterminant et établissant la priorité des besoins des Membres.

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		Membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.	améliorée.	- Un rapport des comités à l'intention du CCEXEC exposant de quelle façon les normes satisfont les besoins des Membres à titre de volet du processus d'examen critique.
Inclus dans la question relative à l'objectif 1.2.				
2 : Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques dans l'élaboration des normes du Codex.	2.1 : Veiller à l'application constante des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.	2.1.1 : Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organismes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure du possible en se fondant sur les Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius.	Au cours du processus d'établissement des normes, les avis scientifiques sont pris en compte avec constance par tous les comités pertinents.	- Le nombre de reprises auxquelles le besoin d'un avis scientifique est : - déterminé, - sollicité et - utilisé à point nommé.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI Le Comité demande-t-il des avis scientifiques au cours de ses travaux ? Si oui, à quelle fréquence ? Le Comité s'appuie-t-il toujours sur ces avis ? Dans la négative, pourquoi ? <u>Les travaux du CCRVDF s'appuient sur les avis scientifiques fournis par le JECFA. L'utilisation du formulaire de préoccupation par les membres et un outil supplémentaire développé par le CCRVDF pour porter les préoccupations scientifiques à l'attention du JECFA.</u> <u>Le Comité peut également élaborer des codes d'usage axés sur les dispositions et sur davantage de conseils en matière de gestion de risques opérationnels auprès des autorités nationales. De tels codes sont mis au point par le Comité, qui tient compte des principes d'analyse des risques établis.</u></p>				
		2.1.2 : Promouvoir l'engagement des Membres et de leurs représentants en matière d'expertise scientifique et technique dans l'élaboration des normes du Codex.	L'augmentation du nombre d'experts techniques et scientifiques de niveau national qui contribuent à l'élaboration des normes du Codex.	- Le nombre de scientifiques et d'experts techniques au sein des délégations des Membres. - Le nombre de scientifiques et d'experts techniques formulant des suggestions adéquates sur les positions nationales.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI Comment les Membres s'assurent-ils que les contributions scientifiques nécessaires sont fournies quant aux positions nationales et que la composition des délégations de pays permet de présenter et d'étudier ces positions de façon adéquate ? Quelles orientations le Comité ou la FAO et l'OMS pourraient-ils formuler ? <u>Les Membres disposent d'experts scientifiques et techniques (au sein du gouvernement et à l'extérieur) qui apportent leur contribution et leurs observations concernant les travaux du CCRVDF. Les délégations sont composées d'experts dotés de compétences techniques et de l'expertise nécessaire pour participer aux discussions.</u> <u>Les formations et les ateliers ad hoc peuvent contribuer à renforcer la participation technique des pays aux travaux du CCRVDF.</u></p>				
		2.1.3 : Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex,	La détermination et la tenue améliorées d'un registre de tous	- Le nombre de documents issus de comités faisant état

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'exploration des options de gestion des risques.	les facteurs pertinents pris en compte par les comités pendant l'élaboration des normes du Codex.	de tous les facteurs pertinents pris en compte dans les recommandations sur la gestion des risques. - Le nombre de documents issus de comités faisant état en détail de la façon dont ces facteurs pertinents ont été pris en compte dans le contexte de l'élaboration des normes.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI Comment le Comité veille-t-il à ce que tous les facteurs pertinents soient pris en compte à l'heure d'établir une norme et comment ces facteurs sont-ils documentés ? <u>Dans le cadre de ses travaux relatifs à l'élaboration des normes du Codex, des principes de gestion des risques et des directives, le CCRVDF est lié par le Manuel de procédure et le mandat du Codex. Le Comité suit les Principes de travail pour l'analyse des risques et les Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et veille à ce que seuls les facteurs légitimes tels que ceux décrits dans le Manuel de procédure soient pris en compte.</u></p>				
		2.1.4 : Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées.	Les options en matière de gestion des risques sont communiquées et diffusées avec efficacité à toutes les parties intéressées.	- Le nombre de publications et de communications transmettant les normes du Codex. - Le nombre de communiqués de presse diffusant les normes du Codex.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI Lorsqu'il prend une décision ayant trait à la gestion des risques, le Comité communique-t-il des orientations aux Membres quant à la manière de la transmettre ? Serait-il utile aux Membres que l'on se penche davantage sur ce point ? <u>La communication des recommandations de gestion des risques se fait à travers les normes, directives et autres textes apparentés publiés sur le site web du Codex. L'élaboration d'une stratégie de communication générale du Codex adaptée au public spécifique au sein de chaque comité serait utile pour les membres.</u></p>				
3 : Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.	3.1 : Intensifier la participation effective des pays en voie de développement aux travaux du Codex.	3.1.5 : Autant que faire se peut, favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des groupes de travail électroniques.	Une participation active des Membres dans le cadre des comités et des groupes de travail.	- Un rapport au sujet du nombre de comités et de groupes de travail faisant usage des langues officielles de la Commission.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI L'utilisation des langues officielles dans les groupes de travail du Comité est-elle suffisante ? <u>Le Comité utilise autant que possible l'anglais, le français et l'espagnol pour ses groupes de travail (GT).</u> Quels sont les facteurs déterminant le choix des langues ? Comment pourrait-on améliorer la situation ? <u>Le Comité détermine le choix de la langue en se basant principalement sur la disponibilité des ressources et sur l'organisateur du GT. Étendre l'utilisation des langues dans tous les GT permettrait d'augmenter la participation et l'intégration ; un système de co-présidence peut y contribuer.</u></p>				
	3.2 : Promouvoir les programmes de développement de la capacité appuyant les pays dans la mise sur pied de structures nationales du Codex durables.	3.2.3 : Dans la mesure du possible, faire des réunions du Codex des tribunes destinées au déroulement d'activités visant l'augmentation des capacités techniques et éducatives.	Une augmentation des possibilités de tenir des activités simultanées afin d'optimiser l'utilisation des ressources du Codex et des Membres.	- - Le nombre d'activités tenues à l'occasion de réunions du Codex.

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI Le Comité organise-t-il des activités, notamment de renforcement des capacités techniques, en marge de ses sessions ? Si oui, combien en a-t-il organisé par le passé et quels en étaient les thèmes ? Si non, serait-ce utile et quels sujets pourraient être traités ? Des ateliers pour les délégués participant pour la première fois à une session ont été organisés avec le CCRVDF. Les sujets suivants peuvent être abordés au cours d'ateliers techniques organisés conjointement avec les sessions du CCRVDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédure pour l'évaluation des risques de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (formation par le JECFA), y compris l'évaluation de l'exposition alimentaire ; • Utilisation des médicaments vétérinaires chez les animaux producteurs d'aliments et leur impact sur la sécurité sanitaire des aliments ; • Préparation d'une nouvelle orientation en matière de procédures pour présenter des études scientifiques et techniques pour l'évaluation des risques. 				
4 : Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces.	4.1 : Œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et fondé sur le consensus.	4.1.4 : Veiller à la distribution dans les délais de tous les documents de travail du Codex dans les langues de travail du comité/de la Commission.	Les documents du Codex sont distribués de manière plus opportune, soit conformément aux échéanciers déterminés selon le Manuel de procédure.	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport de référence (%) établi entre les documents distribués au moins deux mois avant et moins de deux mois avant une réunion prévue au calendrier. - Les facteurs risquant de ralentir la circulation des documents sont déterminés et écartés. - Une augmentation du pourcentage de documents diffusés deux mois avant les réunions ou plus tôt.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI Le Comité dispose-t-il d'un mécanisme lui permettant de veiller à ce que les documents soient distribués en temps voulu ? Comment pourrait-on améliorer la situation ? La nécessité d'une distribution ponctuelle des documents est mentionnée dans le Manuel de procédure. Un contrôle rigoureux des activités des GT-e et le respect des échéances (comme par exemple les demandes d'observations) contribueraient à une préparation et une distribution des documents plus rapide dans toutes les langues.</p>				
		4.1.5 : Augmenter la tenue simultanée des réunions des groupes de travail et des comités.	Améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources par les comités et les membres du Codex.	- Le nombre de réunions des groupes de travail et des comités, le cas échéant.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI Le Comité convoque-t-il des groupes de travail physiques indépendamment de ses sessions ? Si oui, pourquoi est-ce nécessaire ? NON, les GT-p se déroulent généralement avant ou après les sessions du CCRVDF.</p>				
	4.2 : Augmenter la capacité d'atteindre un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes.	4.2.1 : Parfaire la compréhension qu'ont les Membres du Codex et leurs délégués de l'importance du développement du consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex.	Les Membres et les délégués comprennent mieux l'importance de la démarche consensuelle dans le processus d'établissement des normes Codex.	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel de formation énonçant les lignes directrices sur l'atteinte de consensus est élaboré et distribué aux délégués dans les langues de travail de la Commission. - Le matériel existant est distribué aux Membres

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
				régulièrement par l'entremise des points de contact du Codex. - Des programmes de formation des délégués sont organisés et coordonnés avec les réunions du Codex. - Les obstacles aux consensus sont déterminés et analysés et des lignes directrices additionnelles sont élaborés pour les surmonter, lorsqu'il y a lieu.
<p>Questions adressées au Comité : Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? <u>OUI</u> Existe-t-il des obstacles à l'obtention d'un consensus au sein du Comité ? Si oui, lesquels ? Quelle démarche a-t-on entreprise pour les surmonter et quelles mesures supplémentaires peut-on prendre ? <u>L'importance des produits d'origine animale dans le commerce, la société et la santé publique a posé problème sur certains sujets ; en revanche, le CCRVDF fait tout son possible pour veiller à ce que ses décisions soient prises sur la base d'un consensus.</u></p>				

Annexe III**AVANT-PROJET DE RECOMMANDATION DE GESTION DES RISQUES POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES :**

(à l'étape 3 de la procédure d'élaboration)

VIOLET DE GENTIANE (agent antibactérien, antifongique et anthelminthique)

Évaluation du JECFA : Soixante-dix-huitième réunion du JECFA (2013)

Mesures de gestion de risques recommandées

OPTION 1

Compte tenu des conclusions du JECFA basées sur les données scientifiques disponibles, il n'existe pas assez de données pour établir une concentration de résidus de violet de gentiane ou de ses métabolites dans les aliments qui représenterait un risque acceptable pour les consommateurs. Pour cette raison, les autorités compétentes devraient empêcher la présence de résidus de violet de gentiane dans les aliments. Elles peuvent y parvenir en interdisant l'administration de violet de gentiane aux animaux producteurs d'aliments.

OPTION 2

Compte tenu des conclusions du JECFA basées sur les données scientifiques disponibles, il n'existe pas assez de données pour établir une concentration de résidus de violet de gentiane ou de ses métabolites dans les aliments qui représenterait un risque acceptable pour les consommateurs. Pour cette raison, les autorités compétentes devraient empêcher la présence de résidus de violet de gentiane dans les aliments.

Annexe IV

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES
(à l'étape 5/8 de la procédure d'élaboration)

DERQUANTEL (agent anthelminthique)

Dose journalière admissible (DJA) : 0-0,3 µg/kg de poids corporel d'après un niveau d'effets indésirables (DMENO) de 0,1 mg/kg de poids corporel par jour pour les observations cliniques aiguës chez les chiens, conformément à une activité antagoniste sur les récepteurs nicotiques de l'acétylcholine. Un coefficient de sécurité de 300 a été appliqué à la DMENO (75^e JECFA, 2011).

Exposition alimentaire estimée (AJMT) : Les données disponibles sont insuffisantes pour procéder au calcul de l'EAE ; l'approche de l'AJMT a été adoptée. En utilisant le régime modèle et l'approche MT:TR, il résulte que l'application de ces LMR correspond à une exposition alimentaire estimative de 6,8 µg/personne, soit près de 38 % de la limite supérieure de la DJA (Soixante-dix-huitième réunion du JECFA, 2013).

Définition du résidu : Derquantel.

Espèce	Tissu	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA
Ovins	Muscle	0,3	5/8	78
Ovins	Foie	0,8	5/8	78
Ovins	Reins	0,4	5/8	78
Ovins	Graisse	7,0	5/8	78

EMAMECTINE BENZOATE (agent antiparasitaire)

Dose journalière admissible (DJA) : DJA de 0–0,5 µg/kg de poids corporel déterminée par les Réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) en 2011, sur la base d'une dose sans effet nocif constaté (NOAEL) de 0,25 mg/kg de poids corporel par jour selon des études de neurotoxicité de 14 à 53 semaines réalisées sur des chiens, appuyées par une NOAEL de 0,25 mg/kg de poids corporel par jour découlant d'études de 1 à 2 ans réalisées sur des rats. Un coefficient d'incertitude de 500 a été appliqué à la NOAEL, qui inclut un coefficient additionnel de 5 en tenant compte de la forte courbe dose-réponse et des effets histopathologiques irréversibles sur le tissu neural à une dose minimale produisant un effet nocif observé (LOAEL) chez les chiens, utilisée par les JMPR et confirmée par ce Comité (78^e JECFA, 2013).

Exposition alimentaire estimée (EAE) : 11 µg/personne par jour, ce qui représente environ 37 % de la limite supérieure de la DJA (soixante-dix-huitième réunion du JECFA, 2013).

Définition du résidu : Emamectine B1a.

Espèce	Tissu	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA
Saumon	Muscle	100	5/8	78
Saumon	Filet ^a	100	5/8	78
Truite	Muscle	100	5/8	78
Truite	Filet ^a	100	5/8	78

^a Muscle et peau, en proportions naturelles.

Mots-clés de la Liste des LMR pour les médicaments vétérinaires

Étape : r), LMR révisées ; a), LMR amendées ; T, LMR temporaires

JECFA : Numéro de la réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires dans lequel les LMR étaient recommandées/considérées.

CCRVDF : Numéro de la session du CCRVDF où les LMR étaient considérées et le numéro de l'annexe du rapport dans lequel les LMR sont contenues.

MONEPANTEL (anthelminthique)

Dose journalière admissible (DJA) : 0-20 µg/kg de poids corporel d'après un niveau d'effet indésirable (DSENO) de 1,8 mg/kg de poids corporel par jour en tenant compte des effets sur le foie chez les souris et d'un coefficient de sécurité de 100, arrondi à une valeur significative (soixante-quinzième réunion du JECFA, 2011).

Exposition alimentaire estimée (EAE) : En utilisant un régime modèle et un résidu marqueur par rapport à une quantité de résidus de 1,00 pour le muscle et de 0,66 pour la graisse, le foie et les reins, et en appliquant un facteur de correction de correction de 0,94 compte-tenu de la différence mesurée entre le résidu marqueur (monepantel sulfone) et le monepantel, on obtient une EAE de 446 µg/personne par jour, soit environ 37 % de la limite supérieure de la DJA (soixante-dix-huitième réunion du JECFA, 2013).

Définition du résidu : Monepantel sulfone, exprimée comme le monepantel.

Espèce	Tissu	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA
Ovins	Muscle	500	5/8	78
Ovins	Foie	7000	5/8	78
Ovins	Reins	1700	5/8	78
Ovins	Graisse	13000	5/8	78

Mots-clés de la Liste des LMR pour les médicaments vétérinaires

Étape : r), LMR révisées ; a), LMR amendées ; T, LMR temporaires

JECFA : Numéro de la réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires dans lequel les LMR étaient recommandées/considérées.

CCRVDF : Numéro de la session du CCRVDF où les LMR étaient considérées et le numéro de l'annexe du rapport dans lequel les LMR sont contenues.

Annexe V

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES
(à l'étape 4 de la procédure d'élaboration)

IVERMECTINE (agent antiparasitaire)

Dose journalière admissible (DJA) : 0-1 µg/kg de poids corporel (40^e JECFA, 1992).

Exposition alimentaire estimée (AJMT) : La quarantième réunion du JECFA (OMS, TRS n 832, 1993) a inclus une estimation de la dose potentielle absorbée par le muscle. Aucune évaluation supplémentaire d'exposition alimentaire n'a été entreprise au cours de cette réunion.

Définition du résidu : Ivermectine B1a.

Espèce	Tissu	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA
Bovins	Muscle	4	3	78

LASALOCIDE SODIUM (agent antiparasitaire)

Dose journalière admissible (DJA) : 0-5 µg/kg de poids corporel sur la base d'un NOAEL de 0,5 mg/kg de poids corporel par jour à partir d'une étude de toxicité développementale chez les lapins et d'une étude multi-générationnelle de toxicité reproductive chez les rats, en appliquant un coefficient d'incertitude de 100 en tenant compte de la variabilité inter-espèces et intra-espèces (78^e JECFA, 2013).

Exposition alimentaire estimée (EAE) : 80 µg/personne par jour, ce qui représente environ 27 % de la limite supérieure de la DJA (soixante-dix-huitième réunion du JECFA, 2013).

Définition du résidu : Lasalocide A.

Espèce	Tissu	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA
Poules/poulets	Muscle	400	4	78
Poules/poulets	Foie	1200	4	78
Poules/poulets	Reins	600	4	78
Poules/poulets	Peau + Graisse	600	4	78
Dindes	Muscle	400	4	78
Dindes	Foie	1200	4	78
Dindes	Reins	600	4	78
Dindes	Peau + Graisse	600	4	78
Caille	Muscle	400	4	78
Caille	Foie	1200	4	78
Caille	Reins	600	4	78
Caille	Peau + Graisse	600	4	78
Faisan	Muscle	400	4	78
Faisan	Foie	1200	4	78
Faisan	Reins	600	4	78
Faisan	Peau + Graisse	600	4	78

REMARQUE : La soixante-dix-huitième réunion du JECFA a étendu les LMR pour le poulet à la dinde et à la caille, et appliqué les LMR pour le poulet au faisan. Aucune information concernant le canard n'est

Mots-clés de la Liste des LMR pour les médicaments vétérinaires

Étape : r), LMR révisées ; a) LMR amendées ; T, LMR temporaires

JECFA : Numéro de la réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires dans lequel les LMR étaient recommandées/considérées.

CCRVDF : Numéro de la session du CCRVDF où les LMR étaient considérées et le numéro de l'annexe du rapport dans lequel les LMR sont contenues.

disponible, y compris concernant les utilisations approuvées. La composition n'étant pas enregistrée pour être utilisée chez les poules pondeuses, selon les auteurs il n'est pas approprié de recommander de LMR pour les œufs.

Mots-clés de la Liste des LMR pour les médicaments vétérinaires

Étape : r), LMR révisées ; a) LMR amendées ; T, LMR temporaires

JECFA : Numéro de la réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires dans lequel les LMR étaient recommandées/considérées.

CCRVDF : Numéro de la session du CCRVDF où les LMR étaient considérées et le numéro de l'annexe du rapport dans lequel les LMR sont contenues.

Annexe VI

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES
(interruption par la vingt-deuxième session du CCRVDF)

MONEPANTEL (anthelminthique)

Dose journalière admissible (DJA) : 0-20 µg/kg de poids corporel d'après un niveau d'effet indésirable (DSENO) de 1,8 mg/kg de poids corporel par jour en tenant compte des effets sur le foie chez les souris et d'un coefficient de sécurité de 100, arrondi à une valeur significative (soixante-quinzième réunion du JECFA, 2011).

Exposition alimentaire estimée (EAE) : En utilisant un régime modèle et un ratio de résidu marqueur par rapport à une quantité de résidus de 100 % pour le muscle et de 66 % pour la graisse, le foie et les reins, et en appliquant un facteur de correction de correction de 0,94 compte-tenu de la différence mesurée entre le résidu marqueur et le monepantel, on obtient une EAE de 201 µg/personne, soit environ 17 % de la limite supérieure de la DJA (soixante-quinzième réunion du JECFA, 2011).

Définition du résidu : Monepantel sulfone.

Espèce	Tissu	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA
Ovins	Muscle	300	7	75
Ovins	Foie	3000	7	75
Ovins	Reins	700	7	75
Ovins	Graisse	5500	7	75

DERQUANTEL (agent antiparasitaire)

Dose journalière admissible (DJA) : 0-0,3 µg/kg de poids corporel d'après un niveau d'effets indésirables (DMENO) de 0,1 mg/kg de poids corporel par jour pour les observations cliniques aiguës chez les chiens, conformément à une activité antagoniste sur les récepteurs nicotiniques de l'acétylcholine. Un coefficient de sécurité de 300 a été appliqué à la DMENO (soixante-quinzième réunion du JECFA, 2011).

Exposition alimentaire estimée (AJMT) : Étant donné que la DJA était basée sur l'effet aigu, la soixante-quinzième réunion du JECFA (2011) n'a pas calculé de DJA. En prenant le régime modèle composé de 300 g de muscle, 100 g de foie, 50 g de rognons, 50 g de graisse et 1,5 litre de lait et en appliquant les LMR recommandées, on obtient un apport journalier maximum théorique (AJMT) de 8 µg/personne, ce qui représente 45 % de la limite supérieure de la DJA (soixante-quinzième réunion du JECFA, 2011).

Définition du résidu : Derquantel.

Espèce	Tissu	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA
Ovins	Muscle	0,2	4	75
Ovins	Foie	2,0	4	75
Ovins	Reins	0,2	4	75
Ovins	Graisse	0,7	4	75

Mots-clés de la Liste des LMR pour les médicaments vétérinaires

Étape : r), LMR révisées ; a), LMR amendées ; T, LMR temporaires

JECFA : Numéro de la réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires dans lequel les LMR étaient recommandées/considérées.

CCRVDF : Numéro de la session du CCRVDF où les LMR étaient considérées et le numéro de l'annexe du rapport dans lequel les LMR sont contenues.

La soixante-quinzième réunion de la JECFA n'a pas pu recommander de LMR pour le lait de brebis, car elle n'a pas reçu de données sur les résidus.

Mots-clés de la Liste des LMR pour les médicaments vétérinaires

Étape : r), LMR révisées ; a), LMR amendées ; T, LMR temporaires

JECFA : Numéro de la réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires dans lequel les LMR étaient recommandées/considérées.

CCRVDF : Numéro de la session du CCRVDF où les LMR étaient considérées et le numéro de l'annexe du rapport dans lequel les LMR sont contenues.

Annexe VII**AVANT-PROJET DE RECOMMANDATION DE GESTION DES RISQUES POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

(à l'étape 5/8 de la procédure d'élaboration)

DIMÉTRIDAZOLE (agent antiprotozoaire et agent antibactérien)

Évaluation du JECFA : Trente-quatrième réunion du JECFA (1989)

Mesures de gestion de risques recommandées

Compte tenu des conclusions du JECFA, même si les données disponibles étaient insuffisantes ou s'il manquait de données pour établir un niveau de résidus de dimétrimidazole ou de ses métabolites dans les aliments qui représente un risque acceptable pour les consommateurs, de graves préoccupations pour la santé ont été cernées. Pour cette raison, les autorités compétentes devraient empêcher la présence de résidus de dimétrimidazole dans les aliments. Elles peuvent y parvenir en interdisant l'administration de ce médicament aux animaux producteurs d'aliments.

IPRONIDAZOLE (agent antiprotozoaire et agent antibactérien)

Évaluation du JECFA : Trente-quatrième réunion du JECFA (1989)

Mesures de gestion de risques recommandées

Compte tenu des conclusions du JECFA, même si les données disponibles étaient insuffisantes ou s'il manquait de données pour établir un niveau de résidus d'ipronidazole ou de ses métabolites dans les aliments qui représente un risque acceptable pour les consommateurs, de graves préoccupations pour la santé ont été cernées. Pour cette raison, les autorités compétentes devraient empêcher la présence de résidus d'ipronidazole dans les aliments. Ce but peut être atteint en n'utilisant pas d'ipronidazole chez les animaux producteurs d'aliments.

MÉTRONIDAZOLE (agent antiprotozoaire et agent antibactérien)

Évaluation du JECFA : Trente-quatrième réunion du JECFA (1989)

Mesures de gestion de risques recommandées

Au vu des conclusions du JECFA, bien que les données disponibles soient insuffisantes, ou que les données disponibles ne suffisent pas à établir un niveau de sécurité sanitaire de la présence de métronidazole ou de ses métabolites dans les aliments qui représente un risque acceptable pour les consommateurs, plusieurs dangers sérieux pour la santé ont été identifiés. Pour cette raison, les autorités compétentes devraient éviter la présence de résidus de métronidazole dans les aliments. Ce but peut être atteint en n'utilisant pas de métronidazole chez les animaux producteurs d'aliments.

RONIDAZOLE (agent antiprotozoaire et agent antibactérien)

Évaluation du JECFA : Trente-quatrième et quarante-deuxième réunions du JECFA (1989, 1994)

Mesures de gestion de risques recommandées

Compte tenu des conclusions du JECFA, même si les données disponibles étaient insuffisantes ou s'il manquait de données pour établir un niveau de résidus de ronidazole ou de ses métabolites dans les aliments qui représente un risque acceptable pour les consommateurs, de graves préoccupations pour la santé ont été cernées. Pour cette raison, les autorités compétentes devraient empêcher la présence de résidus de ronidazole dans les aliments. Elles peuvent y parvenir en interdisant l'administration de ce médicament aux animaux producteurs d'aliments.

Annexe VIII

LISTE DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À ÉVALUER OU À RÉÉVALUER EN PRIORITÉ PAR LE JECFA
(Pour approbation)

Nom du composé	Question(s) spécifique(s)	Disponibilité des données/Calendrier	Demande d'inclusion proposée par	Observations	Date de disponibilité de l'ensemble de données
PARTIE A : Composés proposés pour (ré)évaluation par le JECFA					
Amoxicilline	LMR demandée pour les muscles et la peau des poissons plats en proportions naturelles. Examen de l'extrapolation à d'autres poissons.	Le demandeur indique que des LMR appropriées existent dans un certain nombre de pays. Certaines données sont disponibles dans le domaine public. Données des membres de l'IFAH non disponibles. La République de Corée dispose de données relatives à la méthodologie, aux résidus, à la pharmacocinétique et au suivi (proposition et CRD28).	République de Corée	DJA - JECFA de 0-0,7 µg/kg de poids corporel sur la base des effets microbiologiques (2011). LMR établies dans l' Union européenne pour toutes les espèces destinées à la consommation humaine. Classifiée par l'OMS comme antimicrobien d'importance critique en médecine humaine (CIA). Utilisation prudente recommandée sur le bétail. Classifiée par l'OIE comme antimicrobien d'importance critique en médecine vétérinaire (VCIA) avec les observations suivantes : Cette catégorie est très importante pour le traitement de plusieurs maladies dans une vaste gamme d'espèces animales ; peu d'alternatives économiques disponibles.	La République de Corée dispose de données disponibles, voir CRD28. Pourraient être présentées lors de la quatre-vingt unième réunion du JECFA. L'appel de données à venir devrait inclure une demande de présentation de toutes les GVP pertinentes afin que le JECFA puisse examiner l'extrapolation à d'autres poissons.
Ampicilline	DJA & LMR demandées pour les muscles et la peau des poissons à nageoire en proportions naturelles.	Le demandeur indique que des LMR appropriées existent dans un certain nombre de pays. Disponibilité de données du sponsor indéterminée. Certaines données sont disponibles dans le domaine public. Données des membres de l'IFAH non disponibles. La République de Corée dispose de données relatives à la méthodologie,	République de Corée	LMR établies dans l' Union européenne pour toutes les espèces destinées à la consommation humaine. Classifiée par l'OMS comme antimicrobien d'importance critique en médecine humaine (CIA). Utilisation prudente recommandée sur le bétail. Classifiée par l'OIE comme antimicrobien d'importance critique en médecine vétérinaire (VCIA) avec les observations suivantes : Cette catégorie est très importante	Aucune donnée permettant d'établir une DJA. Laisser sur la liste, mais pas pour la quatre-vingt et unième réunion du JECFA. La disponibilité des données sera confirmée lors de la vingt-troisième session du CCRVDF.

Nom du composé	Question(s) spécifique(s)	Disponibilité des données/Calendrier	Demande d'inclusion proposée par	Observations	Date de disponibilité de l'ensemble de données
		aux résidus, à la pharmacocinétique et au suivi (proposition et CRD28).		pour le traitement de plusieurs maladies dans une vaste gamme d'espèces animales ; peu d'alternatives économiques disponibles.	
Diflubenzurone	LMR demandée pour les muscles et la peau des poissons (saumon) en proportions naturelles.	Le demandeur indique le métabolisme pharmacocinétique, la déplétion des résidus et la méthode de recueil des données disponibles sur demande. Rapports antérieurs JMPR	Norvège	DJA de 0-0,02 mg/kg de poids corporel établie antérieurement par la JMPR (1985). En 2001, la JMPR a confirmé la DJA établie en 1985. LMR établie dans l'Union européenne pour les salmonidés. La Norvège indique que le CVMP examine les informations toxicologiques pertinentes de formation de métabolite 4-chloroaniline.	Données disponibles.
Ivermectine	Demande de réévaluation de la DJA actuelle du JECFA et évaluation des LMR dans tous les tissus des bovins basées sur la DJA révisée et d'autres informations pertinentes.	Toxicité chez les chiens, tolérance humaine et autre information d'utilisation. Étude de déplétion des résidus. Sponsor confirme la disponibilité de données.	États-Unis d'Amérique	DJA JECFA de 0–1 µg/kg du poids corporel (1992). Les LMR sont établies par le Codex et par plusieurs juridictions, y compris pour toutes les espèces mammifères destinées à la consommation humaine dans l'Union européenne. La LMR de muscle de bovin sera examinée à la vingt-deuxième session du CCRVDF.	Données disponibles. Données supplémentaire de l'Argentine sur la déplétion des résidus et données cinétiques disponibles.
Lufénurone	LMR demandée pour les muscles et la peau des poissons (salmonidés) en proportions naturelles.		Norvège et Chili	LMR pour les poissons établies dans l'Union européenne. L'évaluation toxicologique du Lufénuron figure sur le calendrier 2015 de la JMPR.	Données disponibles en juin 2016. Ensemble de données (données toxicologiques et données sur les résidus).
Téflubenzuron	LMR demandée pour les muscles et la peau des poissons (saumon) en proportions naturelles.	Le demandeur indique que des données existent et que des LMR pertinentes ont été établies dans un certain nombre de pays.	Norvège	DJA de 0-0,01 mg/kg de poids corporel établie antérieurement par la JMPR (1994). Révision périodique proposée par la JMPR en 2016. LMR établie dans l'Union européenne pour les salmonidés.	Données toxicologiques et données sur les résidus disponibles.

Nom du composé	Question(s) spécifique(s)	Disponibilité des données/Calendrier	Demande d'inclusion proposée par	Observations	Date de disponibilité de l'ensemble de données
Sisapronil (anciennement connu sous le nom de phénylpyrazole)	Demande d'une DJA et de LMR dans les tissus de bovins (foie, rognons, muscles et graisse).		États-Unis d'Amérique	Du document RVDF21	Les données toxicologiques et les données sur les résidus ont été soumises au Secrétariat du JECFA et seront examinées par la quatre-vingt unième réunion du JECFA. REMARQUE : aucun enregistrement actuellement.
Éthoxyquine (utilisation comme additif alimentaire)	Demande de LMR dans le muscle de la crevette.		Philippines	De la vingt-et-unième session du CCRVDF. DJA 0-0,005 mg/kg de poids corporel (JMPR 2005). La DJA et la DRf aiguë s'appliquent à l'éthoxyquine et à ses métabolites/produits de dégradation, à savoir méthyléthoxyquine (MEQ), dihydroéthoxyquine (DHEQ) et déhydrométhyléthoxyquine (DHMEQ). DRf aiguë de 00,5 mg/kg de poids corporel (JMPR 2005).	Aucune donnée soumise en réponse à l'appel de données. La disponibilité des données sera confirmée lors de la vingt-troisième session du CCRVDF.
Hydrochlorure de zilpatérol	Examiner les risques potentiels des résidus dans les poumons des animaux et les autres abats comestibles.		Chine	RVDF22/CRD26	Les données sur les résidus ont été soumises au Secrétariat du JECFA et seront examinées par la quatre-vingt et unième réunion du JECFA.
PARTIE B : Formulaire de préoccupation et autres Considérations générales pour le JECFA					
Définitions des espèces pour les poissons en vue de l'établissement de LMR et de l'extrapolation (prendre l'éthoxyquine benzoate comme exemple)	Renvoi à la réunion plénière (voir par. 110 du rapport).				Doit être examiné lors de la quatre-vingt et unième réunion du JECFA.
Lasalocide sodium	Renvoi à la réunion plénière (voir par. 84 du rapport) :				Doit être examiné lors de la quatre-vingt-et-unième réunion du JECFA.

Nom du composé	Question(s) spécifique(s)	Disponibilité des données/Calendrier	Demande d'inclusion proposée par	Observations	Date de disponibilité de l'ensemble de données
	Formulaire de préoccupation déposé par l'Union européenne (CRD13). Formulaire de préoccupation déposé par le Canada sur la base du document CRD17.				